

Bruxelles, le 6.10.2020
COM(2020) 660 final

ANNEXES 1 to 3

ANNEXES

de la

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Communication de 2020 sur la politique d'élargissement de l'UE

{SWD(2020) 350 final} - {SWD(2020) 351 final} - {SWD(2020) 352 final} -
{SWD(2020) 353 final} - {SWD(2020) 354 final} - {SWD(2020) 355 final} -
{SWD(2020) 356 final}

ANNEXE 1 — Résumé des conclusions des rapports

Le Monténégro

En ce qui concerne les **critères politiques**, la période de référence a été marquée par des tensions et un climat de méfiance entre les acteurs politiques et par un faible niveau de confiance à l'égard du cadre électoral. Du fait de la pandémie de COVID-19, le parlement n'a pas été actif au cours des premiers mois de l'année 2020 et il a ensuite été dissous en raison des élections législatives qui se sont tenues le 30 août.

Aucun parti politique n'a boycotté les élections, qui ont été contestées par 11 listes de candidats.

Selon les conclusions préliminaires du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (BIDDH de l'OSCE), bien que les élections aient été pluralistes et gérées de manière transparente et efficace, elles se sont déroulées dans un climat hautement polarisé sur les questions religieuses et celles ayant trait à l'identité nationale. La campagne a été pacifique, en dépit d'un ton souvent conflictuel. Même si les candidats ont pu exposer leur programme, le BIDDH de l'OSCE a exprimé certaines inquiétudes au sujet d'un avantage indu conféré au parti au pouvoir et d'une couverture médiatique déséquilibrée.

Les élections ont débouché sur un changement inédit de la composition de la majorité au pouvoir. Le nouveau parlement devrait s'efforcer de dégager un large consensus auprès de l'ensemble de la classe politique et de la société et démontrer dans les faits son adhésion au programme de réformes de l'UE pour le Monténégro, qui est essentiel pour permettre au pays de progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union; il devrait également s'engager dans un dialogue transparent, décisif et inclusif sur la mise en œuvre des recommandations en suspens du BIDDH de l'OSCE.

En décembre 2019, faute de quorum, le parlement a adopté, grâce aux seules voix de la majorité alors au pouvoir, certaines des solutions juridiques visant à donner partiellement suite aux recommandations du BIDDH de l'OSCE. Les modifications adoptées n'ont pas eu d'incidence significative sur le cadre électoral existant, à l'exception du financement des campagnes. Des actions restent à mener en ce qui concerne les recommandations prioritaires du BIDDH de l'OSCE qui n'ont pas encore été suivies et qui ont trait, notamment, au professionnalisme, à l'impartialité et à la transparence des instances électorales; à l'enregistrement des candidats et aux mécanismes d'authentification de la crédibilité des signatures électorales; à la surveillance des médias au cours de la campagne électorale et à un audit de la liste des électeurs; aux mesures contre l'utilisation frauduleuse des ressources publiques et à la représentation politique équilibrée des hommes et des femmes lors des élections. Le réexamen complet et inclusif du cadre électoral se fait donc toujours attendre.

Le nouveau président de la commission électorale nationale a été nommé en mars 2020. Les efforts visant à renforcer la transparence des travaux de cette commission et l'obligation de rendre des comptes concernant ceux-ci doivent être poursuivis. Malgré l'accord conclu entre les partis en vue de la tenue d'élections locales le même jour, le cadre juridique prévoit toujours que celles-ci se déroulent sur une base continue. La date de mise en œuvre d'un nouveau système doit encore être déterminée.

Avant les élections d'août 2020, la scène politique était fragmentée, clivée et caractérisée par l'absence d'un véritable dialogue politique. Quelques mesures initiales ont été adoptées au cours de l'année 2019 afin de rétablir le dialogue politique au sein du parlement, avec la participation partielle des partis d'opposition aux travaux de la commission parlementaire temporaire. Toutefois, les membres de l'opposition ont suspendu leur participation après que le gouvernement a présenté le projet de loi sur les libertés ou les convictions religieuses en vue de son adoption en session plénière. Ce projet a suscité des protestations religieuses de grande ampleur dès décembre 2019, protestations qui ont été momentanément interrompues au printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Le résultat des élections législatives ouvre la voie au retour du débat politique au sein du parlement. Une participation active et constructive de l'ensemble des partis est nécessaire pour permettre un

renforcement du contrôle parlementaire, de la surveillance de l'exécutif, du contrôle démocratique et de la qualité de la législation, ainsi que des nominations clés. En 2019 et au premier semestre de 2020, le parlement n'a pas pu obtenir la majorité des deux tiers requise en vue d'importantes nominations de magistrats. Les fonctions essentielles du système judiciaire sont donc remplies par des magistrats faisant fonction. Le mandat du procureur général de l'État a expiré en octobre 2019 et le successeur de ce dernier doit encore être désigné.

Aucune évolution n'est à signaler concernant les suites politiques et judiciaires données aux allégations de détournement de fonds publics au profit de partis politiques en 2012 (l'«affaire des enregistrements audio»). En ce qui concerne l'«affaire de l'enveloppe» de janvier 2019, des mises en accusation pour blanchiment de capitaux ont été présentées contre deux prévenus. Ces affaires appellent une réponse institutionnelle crédible, indépendante et efficace.

En ce qui concerne la **gouvernance**, il est nécessaire de renforcer la transparence, la participation des différents intervenants, ainsi que la capacité du gouvernement à mettre en œuvre des réformes. Le contrôle de la qualité des documents stratégiques par le Secrétariat général du gouvernement a acquis un caractère structuré et systémique. La politique du gouvernement concernant les logements financés par l'État ou les prêts consentis à des conditions favorables a suscité des inquiétudes quant à l'efficacité du système national de contre-pouvoirs. La participation des différents intervenants au processus d'adhésion et au processus législatif doit encore être améliorée.

Le Monténégro est modérément préparé en ce qui concerne la réforme de son **administration publique**. Globalement, certains progrès ont été réalisés au cours de la période considérée. Le Monténégro a commencé à mettre en œuvre sa loi sur les fonctionnaires. Le cadre de planification des politiques à moyen terme, le recrutement fondé sur le mérite, la gestion des ressources humaines et la rationalisation de l'organisation de l'administration publique ont continué de progresser de manière satisfaisante. Une volonté politique forte reste nécessaire pour garantir de manière efficiente la dépolitisation de la fonction publique, l'optimisation de l'administration publique et la mise en œuvre de la responsabilité en matière de gestion.

Le Monténégro reste modérément préparé en vue de l'application de l'acquis de l'UE et des normes européennes dans le domaine **judiciaire** et a, dans l'ensemble, accompli des progrès limités, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie en matière de TIC dans ce secteur. Les recommandations de l'année dernière concernant le système judiciaire n'ont été que partiellement suivies. Des défis subsistent, en particulier dans les domaines de l'indépendance, du professionnalisme, de l'efficacité et de la responsabilisation de l'appareil judiciaire. La décision du Conseil judiciaire de nommer à nouveau sept présidents de tribunaux, dont le président de la Cour suprême, pour un troisième mandat au moins suscite de vives inquiétudes quant à l'interprétation, par le Conseil judiciaire, de la lettre et de l'esprit du cadre constitutionnel et juridique, qui limite ces nominations à deux mandats au maximum afin d'éviter une concentration excessive des pouvoirs au sein du système judiciaire. Cette décision n'est pas conforme aux recommandations du GRECO sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, auxquelles le Monténégro est supposé se conformer, qui visent à ne pas réduire à néant les résultats obtenus précédemment dans le cadre de la réforme du système judiciaire.

Le Monténégro a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **lutte contre la corruption**. Il a accompli des progrès limités en ce qui concerne les recommandations de l'année dernière, qui n'ont été que partiellement suivies pour ce qui est du bilan en matière de répression et de prévention de la corruption et d'un nouveau cadre institutionnel pour le bureau de recouvrement des avoirs. La consolidation de l'agence de lutte contre la corruption, dont la direction vient d'être nommée, s'est poursuivie au moyen d'actions en faveur du renforcement de ses capacités et d'une assistance technique. Toutefois, des problèmes liés à l'indépendance de cette agence, à la fixation des priorités, à l'approche sélective et à la qualité de ses décisions subsistent. L'Agence doit encore faire preuve d'une approche proactive dans tous les domaines relevant de son mandat, y compris en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte, le contrôle du financement des partis politiques et de la

campagne électorale, ainsi que la surveillance des activités de lobbying. Le bilan en matière de saisie et de confiscation des avoirs d'origine criminelle doit encore être amélioré. La corruption demeure très répandue dans de nombreux secteurs et reste un grave problème. Une volonté politique forte et une justice pénale sévère à l'égard de la corruption à haut niveau s'imposent pour régler ce problème de manière efficiente.

Le Monténégro a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparé en ce qui concerne la **lutte contre la criminalité organisée**. Certains progrès ont été accomplis, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre des recommandations de l'année dernière, en ce qui concerne notamment la création d'un registre central des comptes bancaires, le renforcement des capacités et du professionnalisme des forces de police et l'augmentation du nombre de procédures en cours liées à la confiscation des avoirs. Des premiers résultats ont été obtenus en matière d'enquêtes portant sur la traite des êtres humains et sur le blanchiment de capitaux. L'organisation interne et la coordination des services répressifs ont encore été améliorées, ainsi qu'en témoigne le nombre croissant d'enquêtes, d'arrestations et de saisies. Toutefois, le Monténégro doit encore remédier à certaines lacunes fondamentales et systémiques de son système de justice pénale, notamment en ce qui concerne les modalités de traitement des affaires de criminalité organisée par les tribunaux. Certains progrès ont été accomplis dans la lutte contre le terrorisme et la prévention/la lutte contre l'extrémisme violent, conformément aux objectifs énoncés dans le plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux et dans les dispositions d'application bilatérales.

En ce qui concerne les **droits fondamentaux**, le Monténégro a accompli certains progrès. Le cadre législatif et institutionnel relatif à la protection des droits fondamentaux est à présent globalement en place. En juillet 2020, la loi sur le partenariat de vie des couples du même sexe a été promulguée par le parlement, faisant du Monténégro le premier pays de la région à réglementer le statut de ces couples. Les capacités des institutions de défense des droits de l'homme et du ministère des droits de l'homme et des minorités ont été renforcées et la confiance envers le bureau du médiateur s'accroît. Toutefois, il reste d'importants défis à relever pour garantir la mise en œuvre effective de la législation nationale en matière de droits de l'homme. Les informations faisant état d'un usage excessif de la force par la police et les allégations de torture appellent des enquêtes rapides et efficaces. Les attaques à caractère ethnique et religieux perpétrées dans le cadre des élections d'août 2020 suscitent de vives inquiétudes. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour placer les droits de l'homme au cœur de l'ensemble des domaines d'action, des politiques publiques et des secteurs. Les groupes défavorisés, parmi lesquels les Roms et les Égyptiens, ainsi que les personnes souffrant d'un handicap continuent de faire l'objet de nombreuses formes de discrimination et de se heurter à des difficultés lorsqu'elles veulent faire valoir leurs droits dans le cadre de procédures administratives et judiciaires. La violence à caractère sexiste et la violence envers les enfants restent extrêmement préoccupantes.

Au cours de la période de référence, le Monténégro n'a réalisé aucun progrès en matière de **liberté d'expression**. Si des avancées ont été enregistrées en ce qui concerne la législation en matière de médias, elles ont été occultées par des arrestations et des poursuites contre des éditeurs de portails en ligne et des citoyens pour des contenus publiés ou partagés en ligne au cours de l'année 2020. Des affaires importantes, et notamment l'assassinat du rédacteur en chef du quotidien *Dan* en 2004 et d'un journaliste d'investigation, abattu en 2018, ne sont toujours pas résolues. Des inquiétudes subsistent également quant à l'indépendance éditoriale de l'organisme public de radiodiffusion national RTCG et de son respect des normes professionnelles. Le paysage médiatique reste très clivé et les mécanismes d'autorégulation restent faibles. La désinformation croissante à l'échelle de la région a encore polarisé davantage la société à la suite de l'adoption de la loi sur la liberté de religion et durant la campagne électorale.

Dans le domaine de la **migration**, la tendance à la hausse du nombre de migrants en situation irrégulière constatée en 2018 s'est confirmée en 2019. En 2019, 7 978 migrants en situation irrégulière ont été appréhendés, ce qui représente une augmentation de 60 % par rapport à 2018. Tous les migrants appréhendés ont fait part de leur intention de demander l'asile, ce qui a contribué au maintien de la pression exercée sur les structures d'accueil du pays. Les autorités monténégrines ont empêché

516 entrées illégales sur leur territoire et 1 514 sorties illégales du pays. Les services du procureur spécial ont mené trois enquêtes sur le trafic de migrants, impliquant plus de 40 personnes. L'accord conclu avec l'UE sur le statut relatif aux actions menées par le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, signé en octobre 2019, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. La première opération conjointe menée au titre de l'accord a été lancée le 15 juillet. Le Monténégro doit poursuivre ses efforts face à la pression migratoire, en continuant à développer sa coopération internationale en matière de réadmission, en renforçant sa capacité à poursuivre les réseaux de trafic de migrants, en augmentant ses capacités d'accueil et en améliorant son système de collecte de données sur les migrants.

S'agissant des **critères économiques**, les progrès réalisés par le Monténégro et sa préparation en ce qui concerne la mise en place d'une économie de marché viable sont modestes. La croissance plus faible de l'investissement a contribué au ralentissement de l'économie jusqu'à atteindre un rythme plus soutenable en 2019. Les exportations, en particulier des services, ont été en hausse mais n'ont pas suffi à enrayer l'important déficit de la balance courante. La stabilité du secteur financier s'est accrue à la suite de la faillite de deux banques locales et de la résolution de leurs défaillances et après le renforcement du cadre de surveillance bancaire. Les conditions sur le marché du travail se sont améliorées, mais le taux de chômage reste élevé, en particulier chez les femmes, les jeunes, les Roms et les personnes peu qualifiées. Les mesures d'activation du marché du travail et la coordination entre les services de l'emploi et les services sociaux ont enregistré des progrès limités. Les perspectives économiques du Monténégro se sont considérablement détériorées depuis le deuxième trimestre de 2020, les mesures de quarantaine instaurées en avril pour faire face à la pandémie de COVID-19 ayant mis à l'arrêt des pans importants de l'économie. Les finances publiques, qui s'étaient améliorées en 2019, sont soumises à une pression considérable en 2020 en raison de l'augmentation rapide des coûts liés au financement des mesures prises par les autorités pour faire face à la pandémie, conjuguée à une forte baisse des recettes budgétaires due à la baisse de l'activité économique. Dans le même temps, en dépit de certains signes d'amélioration de l'environnement des entreprises, les mesures visant à lutter contre l'activité informelle ont été retardées, et le nombre d'entreprises dont les comptes bancaires sont gelés demeure très élevé. Les entreprises publiques de transport ne sont pas compétitives et leurs pertes sont transférées à l'État. Les capacités institutionnelles des agences chargées de la concurrence et de la lutte contre la corruption restent faibles.

Le Monténégro a réalisé des progrès modestes et reste modérément préparé en ce qui concerne sa capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché au sein de l'Union. Les investissements en faveur de la connaissance et du capital humain sont très modestes, ce qui se traduit par de faibles niveaux d'innovation et de productivité des entreprises locales. Les résultats en matière d'éducation doivent être améliorés dans tous les domaines, au même titre que la mise en place de mesures de reconversion et de renforcement des compétences. Plusieurs projets d'infrastructure importants sont actuellement mis en œuvre, transformant progressivement le Monténégro en un exportateur net d'électricité et développant les réseaux de transport. Le secteur privé développe les réseaux physiques à haut débit, tandis que les autorités ont renforcé le cadre législatif. L'économie présente toutefois une faible base industrielle se caractérisant par des activités à faible valeur ajoutée, limitées par la taille restreinte du marché et par le savoir-faire technologique peu important de la plupart des entreprises locales.

En ce qui concerne les **relations de bon voisinage et la coopération régionale**, le Monténégro a continué de contribuer de manière constructive aux relations bilatérales avec les autres pays concernés par l'élargissement et les États membres de l'UE voisins, même si les relations bilatérales avec la Serbie ont été marquées par des tensions. Le Monténégro participe généralement activement à la coopération régionale.

En ce qui concerne son **aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion**, le pays a réalisé des avancées considérables en matière d'alignement et de préparation dans la plupart des domaines concernés en vue de la mise en œuvre de l'acquis de l'Union. Il est bien préparé dans des domaines tels que le droit des sociétés, le droit de la propriété intellectuelle, l'énergie et la politique étrangère, de

sécurité et de défense. Il est modérément préparé concernant de nombreux chapitres, tels que la libre circulation des marchandises, l'agriculture et le développement rural, la sécurité alimentaire et la politique vétérinaire et phytosanitaire. Le Monténégro a atteint un certain degré de préparation dans des domaines comme l'environnement et le changement climatique, la politique sociale et l'emploi. Des progrès satisfaisants ont été accomplis en matière de politique sociale et d'emploi, de services financiers, d'agriculture et de développement rural, de sécurité alimentaire, de politique vétérinaire et phytosanitaire, ainsi que de science et de recherche.

À l'avenir, le Monténégro devrait se concentrer en particulier sur la politique de concurrence, la politique économique et la politique monétaire, les statistiques et le contrôle financier, et plus particulièrement sur le fonctionnement du système judiciaire et la liberté d'expression. Le renforcement des capacités administratives aux fins de l'application de l'acquis de l'Union reste un défi de taille pour le pays. Celui-ci a continué de s'aligner pleinement sur l'ensemble des positions et déclarations de l'UE relevant de la politique étrangère et de sécurité commune.

La Serbie

En ce qui concerne les **critères politiques**, les élections législatives, provinciales et municipales en Serbie, initialement prévues en avril, ont été reportées à la suite de la pandémie de COVID-19 et se sont tenues le 21 juin 2020. Selon l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe/le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH), les candidats ont été en mesure de faire campagne et les libertés fondamentales ont été respectées, mais le choix des électeurs était limité compte tenu de l'avantage écrasant du parti au pouvoir et de la promotion des politiques gouvernementales par la plupart des grands médias. De nombreuses recommandations formulées précédemment par le BIDDH n'ont toujours pas été suivies d'effet. Il est essentiel que les autorités serbes remédient aux lacunes électorales de longue date au moyen d'un dialogue transparent et inclusif avec les partis politiques et les autres parties prenantes bien avant les prochaines élections. Plusieurs partis d'opposition ont boycotté le scrutin.

Le parlement serbe nouvellement constitué est marqué par l'écrasante majorité de la coalition au pouvoir et par l'absence d'une opposition viable, une situation qui n'est pas propice au pluralisme politique dans le pays. Au cours de la législature précédente, quelques mesures ont été prises pour remédier aux lacunes caractérisant les travaux du parlement, grâce à la diminution du nombre de procédures d'urgence et au recul des pratiques d'obstruction antérieures. Plusieurs partis de l'opposition ont poursuivi leur boycott des sessions parlementaires. Des propos incendiaires à l'encontre des opposants politiques et des représentants d'autres institutions qui expriment des opinions politiques divergentes ont été émis au cours du débat parlementaire. Il convient de renforcer l'efficacité, l'indépendance et la transparence du parlement, y compris le rôle et les prérogatives de l'opposition parlementaire, afin de garantir les contre-pouvoirs nécessaires, indispensables dans un parlement démocratique. Le nouveau parlement et les nouvelles forces politiques devraient poursuivre le dialogue entre les partis dirigé par le Parlement européen en vue d'améliorer les normes parlementaires et de parvenir à un large consensus des différents partis et de la société sur les réformes liées à l'UE, ce qui est essentiel pour que le pays progresse sur la voie de son adhésion à l'UE.

La Serbie est modérément préparée pour ce qui est de la **réforme de l'administration publique**. Aucun progrès n'a été accompli dans l'ensemble, le nombre excessif de postes d'encadrement supérieur faisant fonction n'ayant pas sensiblement diminué. Le manque de transparence et de respect de la procédure de recrutement fondée sur le mérite pour les postes d'encadrement dans la fonction publique est un problème de plus en plus préoccupant. La mise en œuvre effective de la loi sur le système de planification doit être assurée par un contrôle strict de la qualité du secrétariat des politiques publiques.

Pour ce qui est de son **système judiciaire**, la Serbie a atteint un certain degré de préparation. Aucune avancée n'a été enregistrée au cours de la période de référence. La réforme constitutionnelle du

système judiciaire a été suspendue jusqu'à la fin des élections législatives de 2020. Ce retard a des répercussions sur l'adoption de la législation judiciaire correspondante, qui est nécessaire pour renforcer les garanties d'indépendance de la justice. Les possibilités d'exercice d'une influence politique constante sur le système judiciaire dans le cadre de la législation actuelle sont très préoccupantes. La Serbie a poursuivi ses efforts visant à réduire l'arriéré d'anciennes affaires d'exécution de décisions de justice et à harmoniser les pratiques des tribunaux.

La Serbie a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **lutte contre la corruption**. Des avancées limitées ont été enregistrées au cours de la période de référence. Des mesures opérationnelles ont été prises pour renforcer le mandat et garantir l'indépendance de l'agence de lutte contre la corruption, ainsi que pour accroître ses capacités en vue de mettre en œuvre la loi sur la prévention de la corruption dès son entrée en vigueur en septembre 2020. Les modifications apportées par la loi sur l'organisation et la compétence des autorités publiques dans la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption, en vigueur depuis mars 2018, ont produit certains résultats en termes de clôture des affaires. De manière générale, la corruption reste un sujet de préoccupation. Il n'existe toujours pas de mécanisme de coordination de la prévention efficace. Le nombre d'affaires de corruption à haut niveau ayant abouti a diminué par rapport aux années précédentes. La Serbie doit intensifier ses efforts et renforcer la prévention et la répression de la corruption.

En matière de **lutte contre la criminalité organisée**, la Serbie a atteint un certain degré de préparation, accomplissant des progrès limités au cours de la période de référence, notamment en ce qui concerne les réformes structurelles et la coopération entre les agences. La Serbie renforce sa coopération avec Europol. Dans l'ensemble, la Serbie doit encore faire ses preuves en ce qui concerne l'efficacité des enquêtes, des poursuites et des condamnations dans les affaires de grande criminalité organisée, conduisant à un accroissement du nombre de biens confisqués. La Serbie doit intensifier ses efforts pour démanteler les grandes organisations criminelles actives au niveau international.

Le cadre législatif et institutionnel visant à faire respecter les **droits fondamentaux** est globalement en place. Toutefois, sa mise en œuvre cohérente et efficace doit encore être assurée. Les institutions de défense des droits de l'homme doivent être renforcées et leur indépendance garantie, notamment par l'allocation des ressources financières et humaines nécessaires. La Serbie a adopté une nouvelle stratégie des médias, qui a été élaborée de manière transparente et inclusive et qui recense les principaux enjeux liés à la liberté des médias dans le pays. Toutefois, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie n'a pas encore commencé et aucun progrès n'a encore été accompli sur le terrain en faveur d'une amélioration de l'environnement général propice à l'exercice de la **liberté d'expression**. Comme indiqué dans la stratégie des médias, les cas de menaces, d'intimidation et de violence à l'encontre de journalistes restent particulièrement préoccupants. La transparence de la propriété des médias et de l'allocation des fonds publics, en particulier au niveau local, doit encore être établie. Le BIDDH a constaté que la plupart des chaînes de télévision disposant d'une couverture nationale et des journaux avaient apporté leur soutien à la politique gouvernementale durant la campagne électorale. Il a également constaté que les rares médias proposant d'autres opinions avaient une portée limitée et n'offraient pas de contrepoids efficace, ce qui compromettait la diversité des opinions politiques exprimées dans les médias traditionnels par l'intermédiaire desquels l'information parvenait à la plupart des électeurs.

La Serbie a continué de contribuer de façon significative à la gestion des **flux migratoires** mixtes vers l'UE en jouant un rôle actif et constructif et en coopérant efficacement avec ses voisins et les États membres de l'UE. Elle a également poursuivi la mise en œuvre effective de la stratégie de gestion intégrée des frontières et de son plan d'action en la matière.

En ce qui concerne les **critères économiques**, la Serbie a accompli des progrès modestes et est modérément préparée/bien préparée en ce qui concerne la mise en place d'une économie de marché viable. Avant la crise de la COVID-19, le rythme de la croissance du PIB est reparti à la hausse grâce au renforcement de la demande intérieure. Les déséquilibres extérieurs se sont creusés, mais leur financement est resté sain en raison d'importantes entrées d'investissements directs étrangers. Les

pressions sur les prix sont restées légères et les perspectives d'inflation, limitées. En réduisant le déficit budgétaire et en conservant une position budgétaire prudente, la Serbie a sensiblement amélioré la viabilité de sa dette. Le marché de l'emploi a profité d'une embellie, enregistrant les taux de chômage les plus bas de la dernière décennie; toutefois, cette situation était également due à l'émigration massive. La crise de la COVID-19 devrait toutefois entraîner une forte détérioration des perspectives économiques en 2020, notamment en ce qui concerne la croissance du PIB, les finances publiques et l'emploi. Si certains progrès ont été accomplis dans les domaines des réformes de l'administration fiscale et de la privatisation des banques d'État, d'autres réformes structurelles de l'administration publique et des entreprises publiques ont progressé lentement. Il convient de remédier aux faiblesses du cadre budgétaire. Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne le renforcement des règles budgétaires. L'État continue à exercer une forte influence sur l'économie et le secteur privé pâtit des défaillances de l'état de droit.

La Serbie a réalisé des progrès modestes et est modérément préparée à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché au sein de l'Union. La structure de l'économie s'est encore améliorée et l'intégration économique avec l'UE est restée forte. Toutefois, si des progrès modestes ont été enregistrés, la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation ne sont pas totalement en adéquation avec les besoins du marché du travail. Les investissements ont continué d'augmenter mais, après des années de sous-investissement, ils ne suffisent toujours pas à répondre aux importants besoins en infrastructures. La Serbie doit appliquer les mêmes règles aux fins de la définition des priorités, de la sélection et du suivi de l'ensemble des investissements de capitaux, quels que soient le type d'investissement ou la source de financement, y compris ceux relevant d'accords intergouvernementaux. Toutes les décisions d'investissement doivent respecter les normes de l'Union en matière de marchés publics, d'aides d'État, d'études d'impact sur l'environnement et d'analyses coût-bénéfice. Bien que le coût de l'emprunt ait récemment diminué pour les petites et moyennes entreprises, ces dernières sont toujours confrontées à certains défis, comme la volatilité de l'environnement des entreprises et les conditions de concurrence inéquitables.

Dans l'ensemble, la Serbie a continué de contribuer aux relations bilatérales avec les autres pays concernés par l'élargissement et les États membres de l'UE voisins et de participer activement à la **coopération régionale**. Les relations avec le Monténégro ont été marquées par des tensions, notamment en ce qui concerne les élections législatives dans ce pays, qui se sont déroulées le 30 août. La Serbie a démontré son engagement à donner un nouvel élan à la coopération régionale et à renforcer son implication régionale lors des sommets de Novi Sad, d'Ohrid et de Tirana. Il importe que les initiatives régionales associent tous les partenaires des Balkans occidentaux et soient fondées sur les règles de l'Union, sur la base des engagements pris précédemment dans le cadre de l'ALECE, de l'Espace économique régional (EER) ou du traité instituant la Communauté des transports.

En ce qui concerne la **normalisation des relations avec le Kosovo**, le dialogue mené grâce à la médiation de l'UE a repris au moyen de réunions à haut niveau tenues les 12 et 16 juillet et le 7 septembre 2020. Des experts se sont réunis à plusieurs reprises à Bruxelles. La Serbie doit encore consentir d'importants efforts et contribuer à la conclusion d'un accord global et juridiquement contraignant avec le Kosovo. Il est urgent et essentiel qu'un tel accord soit conclu pour permettre au Kosovo et à la Serbie de progresser sur leurs trajectoires européennes respectives.

En ce qui concerne son **aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion**, la Serbie a intensifié ses travaux en matière d'alignement de sa législation sur l'acquis de l'Union dans les chapitres relatifs à l'économie et au marché intérieur. Le pays a accompli des progrès satisfaisants dans des domaines économiques tels que le droit des sociétés, le droit de la propriété intellectuelle, la concurrence et les services financiers. Toutefois, des progrès limités ont été accomplis en ce qui concerne les marchés publics. Bien que la Serbie ait aligné des parties substantielles de sa législation en matière de marchés publics sur l'acquis, une loi sur les procédures spéciales pour les projets d'infrastructures linéaires, adoptée en février 2020, permet d'exempter les projets d'infrastructure revêtant une «importance particulière» pour la Serbie de l'application des règles en matière de marchés publics et de contourner ainsi les règles et normes de l'Union. La mise en œuvre des accords

intergouvernementaux conclus avec des pays tiers, en particulier, ne semble pas être systématiquement conforme aux principes d'égalité de traitement, de non-discrimination, de transparence et de concurrence, ni correspondre totalement à l'acquis de l'Union et à la législation nationale en la matière. L'environnement et le changement climatique doivent faire l'objet d'une attention politique adéquate se traduisant par une meilleure coordination, des institutions plus fortes, un financement accru et une prise en compte accrue dans tous les secteurs de l'économie. La réalisation d'avancées sur la voie d'une transition énergétique verte avec l'abandon du charbon doit devenir une priorité, et une partie de la Serbie doit redoubler d'efforts pour lutter contre la pollution atmosphérique. En ce qui concerne les transports, la Serbie a poursuivi ses réformes dans le secteur ferroviaire. Les décisions d'investissement dans le secteur des transports doivent garantir le meilleur rapport qualité-prix. Il sera essentiel qu'elle dispose de ressources financières et humaines adéquates et de cadres stratégiques solides, y compris, notamment, la nomination d'un chef à la tête de l'équipe de négociation avec l'UE, pour maintenir le rythme des réformes.

La Serbie a continué à développer des relations étroites et des partenariats stratégiques avec un certain nombre de pays dans le monde entier, dont la Russie, la Chine et les États-Unis. La coopération avec la Chine s'est accrue pendant la crise de la COVID-19 et a été marquée par une rhétorique pro-chinoise et eurosceptique de la part de hauts fonctionnaires de l'État. Des contacts de haut niveau fréquents et des visites mutuelles régulières ont été maintenus avec la Russie. Il en est allé de même de la coopération technique militaire, y compris des exercices militaires conjoints et des accords en matière de commerce d'armes. Le président serbe a promis que l'ambassade de Serbie en Israël déménagerait à Jérusalem d'ici à juillet 2021. La Serbie s'est alignée sur 60 % des positions de l'UE dans le cadre de la PESC en 2019 et doit redoubler d'efforts pour aligner progressivement sa politique étrangère et de sécurité sur celle de l'Union européenne au cours de la période précédant l'adhésion.

La Macédoine du Nord

En ce qui concerne les **critères politiques**, la Macédoine du Nord a continué de mettre en œuvre les réformes liées à l'UE tout au long de la période de référence. Elle a poursuivi ses efforts en vue du renforcement de la démocratie et de l'état de droit, grâce notamment à l'activation de contre-pouvoirs existants et à des discussions et des débats sur des questions politiques et législatives essentielles. Les partis d'opposition sont restés engagés au sein du parlement et ont soutenu des questions essentielles d'intérêt national commun, telles que les réformes liées à l'UE et le processus d'intégration à l'OTAN, auquel la Macédoine du Nord a adhéré en mars 2020. À la suite des résultats du Conseil européen d'octobre 2019, les partis politiques ont décidé, d'un commun accord, d'organiser des élections législatives anticipées le 12 avril 2020. Conformément à la législation nationale, un gouvernement technique, composé de ministres et de vice-ministres du principal parti d'opposition, a été nommé en janvier 2020. À la suite de la pandémie de COVID-19, un état d'urgence a été décrété entre mars et juin 2020, ce qui a permis au gouvernement technique de légiférer par décret. Les élections législatives anticipées ont été reportées à juillet 2020. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (BIDDH de l'OSCE) a estimé que ces élections avaient été globalement bien organisées et que la campagne avait été réellement pluraliste, mais que la stabilité juridique avait été compromise par d'importantes modifications apportées au cadre juridique et par des décrets gouvernementaux ultérieurs. Au cours de la période de référence, le parlement a amélioré son rôle en tant que principale enceinte pour un dialogue politique constructif et a rempli ses fonctions législatives, notamment en adoptant des lois clés liées à l'UE. Toutefois, l'augmentation significative du recours aux procédures accélérées suscite des inquiétudes et devrait être limitée. Le parlement a fait preuve d'une plus grande transparence et a fait usage de ses fonctions de surveillance, en rétablissant le contre-pouvoir à l'égard de l'exécutif. Le parlement a été dissous en février 2020, en prévision des élections anticipées, et le président a estimé qu'il ne pouvait pas se réunir à nouveau. À la suite des élections de juillet 2020, le parlement nouvellement constitué a élu le gouvernement en août 2020. La situation interethnique est restée globalement calme. Des efforts ont été déployés pour renforcer les relations interethniques et mettre en œuvre l'accord-cadre d'Ohrid,

qui a mis fin au conflit de 2001 et qui fournit le cadre nécessaire en vue de la préservation du caractère multiethnique de la société.

La société civile reste active et joue un rôle clé dans les processus politiques et décisionnels. Des mesures ont été prises pour mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action en matière de coopération entre le gouvernement et la société civile qui couvre la période 2018-2020. Toutefois, des efforts sont nécessaires pour garantir un processus de consultation plus efficace et plus opportun.

La réforme en cours des services de renseignement a abouti à la création, en septembre 2019, de l'Agence de sécurité nationale, conçue comme un organe national indépendant et dépourvu de pouvoirs de police, contrairement à son prédécesseur, le bureau de la sécurité et du contre-renseignement (UBK). Cela est conforme aux recommandations du groupe d'experts de haut niveau sur les problèmes systémiques liés à l'état de droit. L'Agence technique opérationnelle a continué à fonctionner. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire en sorte qu'elle ait accès à tous les outils nécessaires à l'accomplissement de son mandat. La capacité de contrôle parlementaire des services de renseignement doit être renforcée.

La Macédoine du Nord est modérément préparée en ce qui concerne la réforme de son **administration publique**. Des progrès modestes ont été accomplis pour ce qui est de l'amélioration de la transparence, grâce à l'adoption de la stratégie en matière de transparence pour la période 2019-2021, la mise en œuvre du portail des données publiques et la publication des données relatives aux dépenses publiques. Les rapports de suivi sur la mise en œuvre de la stratégie de réforme de l'administration publique et du programme de réforme de la gestion des finances publiques ont été élaborés et accompagnés d'actions de visibilité adéquates. Garantir le respect des principes de transparence, de mérite et de représentation équitable demeure essentiel. La commission d'État pour la prévention de la corruption a continué d'examiner les allégations de népotisme, de copinage et d'influence politique dans le processus de recrutement des agents du secteur public. Il convient d'assurer un suivi approprié des rapports et recommandations de la commission d'État.

Le **système judiciaire** de la Macédoine du Nord a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparé. Le pays a accompli des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la stratégie de réforme judiciaire, prenant ainsi en compte les «réformes prioritaires à opérer d'urgence», ainsi que les recommandations de la Commission de Venise et du groupe d'experts de haut niveau sur les problèmes systémiques liés à l'état de droit. Des efforts restent nécessaires pour garantir la mise en œuvre systématique du plan d'action actualisé de la stratégie de réforme du secteur judiciaire. Les institutions judiciaires mettent en œuvre de nouvelles règles en matière de nomination, de promotion, de discipline et de révocation des juges, et le conseil de la magistrature exerce son rôle de manière plus proactive. À la suite des efforts en matière de réforme qu'elle a déployés ces dernières années, la Macédoine du Nord a mis en place des mécanismes visant à garantir l'indépendance et la responsabilité du système judiciaire, tels que des dispositions concernant les nominations fondées sur le mérite, la vérification des avoirs, les conflits d'intérêts et les procédures disciplinaires. Elle devrait veiller à ce qu'elles soient utilisées de manière déterminée et cohérente avant d'envisager de nouvelles modifications dans ce domaine. La loi sur le ministère public est entrée en vigueur en juin 2020. Elle vise notamment à garantir une solution durable pour les affaires portées devant le bureau du procureur spécial, afin d'établir les responsabilités pour les infractions résultant des écoutes illégales et entourant celles-ci. La loi révisée sur le Collège des procureurs a également été adoptée. La mise en œuvre effective du cadre juridique et l'intensification des efforts déployés par l'ensemble des parties prenantes pour démontrer leur exemplarité contribueront à renforcer la confiance du public à l'égard du système judiciaire.

En ce qui concerne la **lutte contre la corruption**, la Macédoine du Nord a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparée. La consolidation des résultats obtenus en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements concernant des affaires de corruption à haut niveau a permis des avancées satisfaisantes. La commission d'État pour la prévention de la corruption s'est montrée particulièrement proactive en ce qui concerne la prévention de la corruption et a ouvert un grand nombre d'affaires,

dont des affaires impliquant des hauts fonctionnaires de tous horizons politiques, conformément à la recommandation de l'année dernière. Des efforts continuent d'être déployés en vue de l'avancement du traitement des affaires traitées par le bureau du procureur spécial et d'établir l'obligation de rendre des comptes au sujet des écoutes téléphoniques illégales. L'ancien procureur spécial en chef a été condamné en première instance en juin 2020 à la suite de l'«affaire du racket» concernant des présomptions d'extorsion et d'abus d'autorité en rapport avec une affaire portée devant le bureau du procureur spécial. La corruption est répandue dans de nombreux domaines et une approche plus proactive de la part de tous les acteurs engagés dans la prévention et la lutte contre la corruption doit être garantie.

Le pays a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **lutte contre la criminalité organisée**. Le cadre législatif est globalement conforme aux normes européennes et les efforts déployés pour mettre en œuvre les stratégies de lutte contre la criminalité organisée doivent se poursuivre. Des progrès modestes ont été accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de la recommandation de l'année dernière concernant la mise en place d'un bureau de recouvrement des avoirs conforme à l'acquis de l'UE. Le bureau devra à présent démontrer sa capacité à soutenir une politique proactive de confiscation des avoirs. Le pays procède à l'évaluation des menaces au niveau régional, dont il devra étendre la portée conformément aux pratiques de l'UE. Des progrès ont été accomplis au niveau opérationnel, mais des efforts supplémentaires doivent être consentis pour améliorer l'efficacité de l'application de la loi en matière de lutte contre certaines formes de criminalité telles que le blanchiment de capitaux et la criminalité financière. La coopération avec Europol s'intensifie dans les différents domaines de la criminalité. La coordination demeure essentielle pour tous les acteurs intervenant dans la lutte contre la criminalité organisée.

Certains progrès ont été accomplis dans la lutte contre le terrorisme et la prévention/la lutte contre l'extrémisme violent, conformément aux objectifs énoncés dans le plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux et dans les dispositions d'application bilatérales.

Le cadre juridique relatif à la protection des **droits fondamentaux** est, dans une large mesure, conforme aux normes européennes. Le processus de désinstitutionalisation est en cours et il est procédé au transfert des enfants vers des services de soin de proximité. Le ministère du travail et de la politique sociale investit dans les services collectifs, notamment afin de venir en aide aux victimes de violences à caractère sexiste. Il est essentiel que ces services restent disponibles. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour donner suite aux recommandations des organismes européens et internationaux de défense des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le traitement des détenus et des personnes condamnées. La décision de la Cour constitutionnelle d'abroger la loi sur la prévention de la discrimination et la protection contre celle-ci pour des raisons procédurales signifie que le pays ne dispose actuellement pas d'un cadre juridique complet en matière de non-discrimination et d'un organisme chargé de l'égalité. Cette lacune grave doit être comblée par la nouvelle assemblée. Il importe également que le pays améliore la mise en œuvre de la législation sur les discours de haine et du plan d'action national pour la mise en œuvre de la convention d'Istanbul. Si la mise en place du mécanisme de contrôle externe indépendant pour la police est achevée, l'absence d'enquêteurs véritablement indépendants peut entraver le travail de l'unité chargée de lutter efficacement contre l'impunité des forces de police. Le pays devrait prendre d'urgence des mesures visant à améliorer encore la situation dans les prisons et à encourager la mise en place de solutions autres que la détention.

Le pays a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparé dans le domaine de la **liberté d'expression** et a réalisé des progrès limités au cours de la période de référence. La situation générale et le climat dans lequel les médias exercent leurs activités restent généralement propices à leur liberté et permettent une couverture médiatique critique, bien que les tensions se soient accrues pendant la crise de la COVID-19 et dans le contexte des élections. Les efforts d'autorégulation doivent être intensifiés afin d'encourager la réalisation d'avancées en ce qui concerne les normes professionnelles et la qualité journalistique. Il importe de garantir une plus grande transparence de la publicité des

institutions publiques, des partis politiques et des entreprises publiques dans les médias. Des solutions durables sont nécessaires pour garantir l'indépendance du service public de radiodiffusion, les normes professionnelles et la viabilité financière. Il est essentiel de continuer à soutenir le pluralisme des médias, en promouvant le professionnalisme, l'impartialité du journalisme et du journalisme d'investigation, et en renforçant la résilience pour lutter efficacement contre la désinformation. La viabilité financière des médias indépendants et les conditions de travail des journalistes demeurent problématiques.

En ce qui concerne la **coopération régionale**, le pays a maintenu ses bonnes relations avec d'autres pays de l'élargissement et a pris une part active à des initiatives régionales. Il importe de poursuivre la mise en œuvre des accords bilatéraux, y compris l'accord de Prespa et le traité sur les relations de bon voisinage avec la Bulgarie.

La Macédoine du Nord continue de jouer un rôle actif et constructif dans la gestion des **flux migratoires mixtes**. Elle se situe toujours sur l'un des principaux axes de transit pour les déplacements mixtes. Elle coopère efficacement avec les pays voisins et les États membres de l'UE, y compris avec les agents invités des États membres de l'UE sur le terrain. Elle a continué de consentir des efforts considérables pour garantir des conditions de vie décentes et des services de base à tous les migrants séjournant dans le pays. L'enregistrement des migrants et un profilage adéquat, axé sur la protection, ont été améliorés, mais doivent être effectués de façon plus systématique. L'accord sur le statut avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes n'a pas encore été signé. Il convient d'intensifier les efforts dans la lutte contre les activités de contrebande qui sont légion à la frontière septentrionale.

En ce qui concerne les **critères économiques**, la Macédoine du Nord a atteint un bon niveau de préparation pour ce qui est du développement d'une économie de marché viable, mais a peu progressé au cours de la période de référence. La croissance économique s'est accélérée en 2019 avec la reprise des investissements, mais depuis avril 2020, la crise de la COVID-19 a laissé son empreinte sur l'économie et sur les finances publiques. Les autorités ont pris une série de mesures afin de venir en aide aux entreprises et aux ménages en vue d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la crise. Au cours de la période de référence, la transparence budgétaire s'est encore améliorée. Toutefois, des réformes importantes sur le plan fiscal, ayant trait à l'impôt sur le revenu et au système des retraites, introduites au début de 2019, se sont inversées. En outre, la mise en œuvre des dépenses en capital des organismes de droit public est restée sensiblement limitée et la stabilisation de la dette publique n'est pas encore assurée. Avant la crise de la COVID-19, les taux de chômage avaient encore diminué, y compris chez les jeunes travailleurs, et l'emploi informel était en léger recul. Toutefois, l'incidence de la crise de la COVID-19 va probablement inverser ces tendances positives. Les taux de participation restent faibles, même si la part des femmes sur le marché du travail a augmenté. Le secteur financier est resté solide et les prêts au secteur privé se sont renforcés. L'environnement des entreprises continue d'être entravé par la part élevée de l'économie informelle.

Quant à sa capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union, la Macédoine du Nord a fait des progrès modestes et est modérément préparée à les affronter. L'intégration avec l'UE en matière de commerce et d'investissement s'est encore approfondie. Les exportations et la production manufacturière se sont encore diversifiées, s'orientant vers des produits présentant une plus grande valeur ajoutée. Toutefois, les lacunes en matière de compétences, qui reflètent les faiblesses du système éducatif et l'exode des travailleurs qualifiés, ainsi que les lacunes en matière d'investissements dans les infrastructures, nuisent à la productivité de la main-d'œuvre et à la compétitivité de l'économie. Alors que les mesures visant à atténuer les effets négatifs immédiats de la crise de la COVID-19 sur la croissance et l'emploi sont aujourd'hui largement acceptées, la prise en considération de ces besoins structurels en temps utile contribuerait à une reprise économique rapide à l'issue de la crise.

En ce qui concerne son aptitude à assumer les **obligations découlant de son adhésion**, le pays reste modérément préparé dans la plupart des domaines concernés, notamment ceux de la concurrence, des

marchés publics, des statistiques, du contrôle financier, des transports et de l'énergie. Il est bien préparé dans des domaines tels que le droit des sociétés, l'union douanière, les réseaux transeuropéens, ainsi que la science et la recherche. Il en est à la phase initiale de préparation dans des domaines tels que la libre circulation des travailleurs et les dispositions financières et budgétaires. Au cours de la période à venir, une attention accrue doit aussi être accordée aux capacités administratives et à l'efficacité de la mise en œuvre. Le pays a continué d'améliorer son alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union.

L'Albanie

En ce qui concerne les **critères politiques**, l'environnement politique en Albanie est resté caractérisé par une intense polarisation. Les activités parlementaires ont été affectées par l'abandon de leur mandat par les membres de l'opposition. La continuité institutionnelle était toujours assurée par le pourvoi progressif des sièges parlementaires vacants. Au terme de la période de référence, l'Assemblée comptait 122 membres sur 140. L'opposition a décidé de boycotter les élections locales du 30 juin 2019. Celles-ci ont bien eu lieu, alors que le président avait décidé de reporter le scrutin au mois d'octobre. Le parlement a lancé une procédure de destitution à l'égard du président, qui s'est achevée fin juillet 2020. La commission d'enquête ad hoc du parlement a conclu que, si le président avait outrepassé ses compétences constitutionnelles, les violations ne justifiaient pas sa destitution. L'impasse politique dans laquelle se trouvait le pays s'est ouverte en janvier 2020, lorsque la majorité au pouvoir et l'opposition parlementaire et extra-parlementaire sont parvenues à un accord pour faire avancer la *réforme électorale* grâce à la mise en place d'un conseil politique, une plateforme devant permettre de mener à bien les discussions techniques et politiques et de mettre en œuvre les recommandations en suspens du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (BIDDH de l'OSCE), garantissant un financement transparent des partis politiques et des campagnes électorales. Le 5 juin 2020, le Conseil politique est parvenu à un accord décisif concernant l'introduction progressive d'une administration électorale dépolitisée, conformément aux recommandations du BIDDH de l'OSCE. Les parties ont également convenu d'introduire l'identification électronique de tous les électeurs (lorsque cela est techniquement viable), de revoir la structure de la commission électorale centrale et de faire en sorte que le collège électoral soit composé de juges agréés. Les modifications du code électoral ont été adoptées par le Parlement le 23 juillet 2020, conformément à l'accord du 5 juin 2020, *remplissant ainsi la condition relative à la tenue de la première conférence intergouvernementale (CIG)*. En outre, le 30 juillet, le parlement a adopté quelques amendements à la Constitution en ce qui concerne le système électoral. Ces amendements, qui ne sont pas liés à la mise en œuvre des recommandations du BIDDH de l'OSCE, ont nécessité de nouvelles modifications du code électoral qui ont fait l'objet de discussions entre les partis au sein du Conseil politique, mais sans qu'un compromis ne puisse être trouvé avant qu'elles soient soumises au vote du parlement le 5 octobre. Malgré le point positif que constitue l'accord du 5 juin 2020, le dialogue politique dans le pays doit être amélioré, en particulier sur la réforme électorale et sa mise en œuvre.

Le 9 juin 2020, le gouvernement a présenté, lors d'une réunion élargie du conseil national pour l'intégration européenne, un plan d'action visant à répondre aux conditions et aux priorités fixées dans les conclusions du Conseil sur l'Albanie de mars 2020. Le 6 mai 2020, le gouvernement a nommé le négociateur en chef et l'équipe de négociation.

L'Albanie est modérément préparée en ce qui concerne la réforme de son **administration publique**. Les efforts se sont poursuivis dans plusieurs domaines connexes, se traduisant par la réalisation d'avancées en ce qui concerne l'application des lignes directrices relatives aux analyses d'impact de la réglementation au sein des ministères de tutelle, l'élaboration du paquet législatif relatif à la planification des politiques, l'augmentation du nombre de services en ligne et l'amélioration de la transparence pour ce qui est de la collecte des données et de la gestion des ressources humaines entre les niveaux central et local. Ces réalisations concrètes doivent encore être consolidées. Le

gouvernement doit, en particulier, redoubler d'efforts pour élaborer des politiques davantage fondées sur des données probantes, en renforçant les capacités administratives des ministères de tutelle en matière de planification et de suivi des politiques, de collecte de données et d'utilisation des analyses d'impact de la réglementation, afin d'élaborer des politiques mieux étayées.

Le **système judiciaire** de l'Albanie a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparé. La mise en œuvre d'une réforme globale et approfondie de la justice s'est poursuivie de manière constante, ce qui a débouché sur des progrès satisfaisants dans l'ensemble. Les nouvelles institutions nouvelles pour l'autonomie de la justice ont rempli leurs fonctions, notamment en gérant les procédures visant à pourvoir les postes vacants à la Haute Cour et à la Cour constitutionnelle. Le Haut Conseil de la justice a clôturé la sélection de trois candidats non magistrats auprès de la *Haute Cour*, qui ont été nommés le 11 mars 2019, permettant ainsi à l'une des chambres de la Cour de travailler et remplissant de ce fait la *condition relative à la tenue de la première conférence intergouvernementale (CIG)*. La procédure de sélection du quatrième membre non magistrat est en voie de finalisation. Les autres candidats magistrats sont actuellement recrutés au sein du système judiciaire. L'Albanie progresse sur la voie de la reconstitution de la *Cour constitutionnelle* et a nommé trois nouveaux membres. Elle a ainsi posé les jalons nécessaires pour permettre à la Cour constitutionnelle de reprendre ses fonctions — *soit une condition relative à la tenue de la première conférence intergouvernementale qui est sur le point d'être satisfaite* — et d'accroître la confiance du public. En décembre 2019, il y avait un seul juge en fonction sur neuf à la Cour constitutionnelle à la suite des vérifications effectuées. Cette Cour compte désormais quatre membres. La procédure de nomination de l'un des derniers juges nommés a suscité un différend. La Commission de Venise a rendu un avis sur la question, fournissant aux autorités albanaises les orientations nécessaires pour mener à bien les nominations aux postes vacants à la Cour constitutionnelle. Avec les quatre membres actuels, la Cour dispose du quorum minimum nécessaire pour statuer sur la recevabilité des affaires. La procédure de sélection pour trois postes vacants est en cours. Cette procédure a été légèrement affectée par la crise de la COVID-19, mais devrait être finalisée en priorité. Les nominations à la Cour constitutionnelle se poursuivront lorsque la Haute Cour aura atteint le quorum requis de trois cinquièmes des membres en exercice, cette dernière étant la troisième autorité investie du pouvoir de nomination aux côtés de l'Assemblée et du président de la République. Le nouveau procureur général a été nommé, pour la première fois sur la base des procédures établies dans le cadre de la dernière réforme de la justice.

La mise en place de la **structure spéciale de lutte contre la corruption et la criminalité organisée (SPAK)** s'est achevée en 2019 par la nomination, en décembre, du procureur spécial. Avec la nomination de treize procureurs spéciaux sur quinze, le **bureau du procureur spécial** est pleinement opérationnel. Le 30 juillet 2020, le directeur du **Bureau national d'enquête** a également été nommé par le Haut Conseil des procureurs et a commencé à exercer ses fonctions. Les *avancées susmentionnées remplissent la condition relative à la tenue de la première CIG*.

La réévaluation temporaire de l'ensemble des juges et procureurs (**procédure de vérification**) a progressé de façon constante et continue de produire des résultats tangibles, *remplissant ainsi la condition relative à la tenue de la première CIG*. Sous l'égide de la Commission européenne, l'opération internationale de supervision a continué à surveiller le déroulement du processus. À ce jour, plus de 286 dossiers ont été traités, ce qui a donné lieu à 62 % de licenciements, principalement pour des questions liées à des avoirs injustifiés ou à des démissions. Au cours de la période de confinement due à la pandémie de COVID-19, les institutions chargées des vérifications ont continué de mener à distance un certain nombre d'activités d'enquête importantes. Les institutions chargées des vérifications ont repris les auditions publiques en juin 2020.

L'Albanie a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **lutte contre la corruption**. Des progrès satisfaisants ont été réalisés au cours de la période de référence. Les autorités albanaises ont renforcé les capacités opérationnelles, de coordination et de suivi en matière de lutte contre la corruption, *remplissant ainsi la condition relative à la première CIG*. L'Albanie a poursuivi ses efforts visant à obtenir des résultats solides en ce qui concerne les enquêtes, poursuites et jugements rendus dans les affaires de corruption. Bien que la vérification des membres du pouvoir judiciaire soit un

processus administratif, elle revêt de l'importance pour apprécier les résultats concrets obtenus par l'Albanie dans la lutte contre la corruption. Au nombre de ces résultats figure la révocation d'un certain nombre de hauts magistrats, notamment au niveau de la Cour constitutionnelle et de la Haute Cour. En 2019, deux condamnations définitives ont été prononcées pour corruption passive de juges, de procureurs et d'autres fonctionnaires du pouvoir judiciaire. En 2019, 262 condamnations en première instance ont été prononcées à l'égard de fonctionnaires de rang inférieur ou intermédiaire, qui sont venues s'ajouter aux 294 condamnations en première instance prononcées en 2018. En 2019, 246 condamnations définitives en appel à l'égard de fonctionnaires de rang inférieur ou intermédiaire se sont ajoutées aux 289 condamnations définitives prononcées en 2018. Des efforts supplémentaires ont été consentis en vue d'obtenir des résultats solides en matière de lutte contre la corruption; il s'agit là d'un objectif à long terme qui continuera de requérir des efforts structurés et constants. Si le nombre d'enquêtes en cours demeure élevé, à ce jour, les condamnations définitives dans des affaires impliquant des hauts fonctionnaires restent peu nombreuses. Les organes spécialisés dans la lutte contre la corruption mis en place récemment (SPAK et juridictions chargées de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée) devraient renforcer de manière significative la capacité globale d'enquête et de poursuite en la matière. La corruption reste cependant généralisée et est source de vives préoccupations.

L'Albanie a atteint un certain degré de préparation dans la **lutte contre la criminalité organisée**. Elle a accompli des progrès satisfaisants en matière de renforcement de la lutte contre la criminalité organisée, y compris par la coopération avec les États membres de l'UE et par le truchement du plan d'action visant à donner suite aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), *remplissant ainsi les conditions relatives à la tenue de la première CIG*. Les opérations policières visant à démanteler les organisations criminelles se sont intensifiées et des progrès satisfaisants ont été accomplis. Comme lors des années précédentes, l'Albanie a également fait preuve en 2019 d'une volonté constante et solide de lutter contre la production et le trafic de cannabis. L'Albanie autorise la présence d'un mécanisme de surveillance très intrusif d'un État tiers (des relevés aériens effectués par la *Guardia di Finanza* italienne, cofinancés par l'UE). La coopération policière internationale, en particulier avec les États membres de l'UE, s'est également intensifiée, ce qui a permis de mener avec succès plusieurs opérations répressives de grande ampleur dans le courant de 2019, qui se sont poursuivies en 2020. La coopération entre la police et les parquets s'est encore intensifiée. Le BPS a été mis en place et dispose d'un arsenal d'outils d'enquête importants. Ces progrès constituent des preuves tangibles du respect des recommandations formulées ces dernières années en vue d'obtenir de meilleurs résultats. Les efforts doivent se poursuivre pour accroître le nombre de poursuites et de condamnations définitives ainsi que pour lutter contre le blanchiment de capitaux et confisquer les avoirs d'origine criminelle et provenant d'autres formes d'enrichissement injustifié. *En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux*, le parlement albanais a adopté, en juillet 2019, un «paquet Moneyval» visant à donner suite aux recommandations formulées par le comité Moneyval dans son rapport sur l'Albanie publié en décembre 2018. Le 21 février 2020, le Groupe d'action financière (GAFI) a toutefois inscrit l'Albanie sur la liste des pays nécessitant un suivi renforcé et a proposé un plan d'action axé sur certaines recommandations en suspens. L'Albanie s'est déclarée prête à collaborer avec le GAFI pour mettre en œuvre ce plan d'action et a fait part de son engagement politique au plus haut niveau à cet égard. À cet égard, une nouvelle loi sur le registre des bénéficiaires effectifs a été adoptée par le parlement en juillet 2020. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la lutte contre le terrorisme et la prévention/la lutte contre l'extrémisme violent, grâce à la mise en œuvre des objectifs énoncés dans le plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux et dans les dispositions d'application bilatérales. Les efforts de mise en œuvre devraient être soutenus, notamment en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux.

En ce qui concerne les **droits fondamentaux**, l'Albanie respecte les instruments internationaux en matière de droits de l'homme et a élaboré son cadre juridique en conformité avec les normes européennes. Au cours de la période de référence, l'Albanie s'est efforcée de satisfaire aux obligations qui surgissent dans ce contexte. Il convient toutefois d'améliorer la mise en œuvre globale. En ce qui

concerne la loi sur le logement social, neuf actes réglementaires y afférents ont été adoptés au terme d'un vaste processus de consultation. Le cadre légal dans les domaines des droits des enfants et de la justice des mineurs a également été amélioré par des actes réglementaires y afférents. Des efforts sont actuellement déployés pour mettre en œuvre une réforme globale du secteur foncier et consolider les droits de propriété. La loi sur la finalisation des processus de propriété transitoire a été adoptée en mars 2020, en tenant compte des recommandations de l'avis de la Commission de Venise d'octobre 2019. Il convient de poursuivre les efforts pour faire progresser le processus d'enregistrement et d'indemnisation. L'Albanie doit adopter rapidement les dispositions d'application restantes liées à la loi-cadre de 2017 sur la protection des minorités nationales. L'Albanie est également en train d'élaborer la loi sur la mise en œuvre du prochain recensement. Des progrès rapides sont nécessaires à cet égard et concernant l'avancement du processus d'enregistrement des biens immobiliers. Des inquiétudes ont été exprimées par des citoyens appartenant à la minorité grecque en lien avec des droits de propriété dans la région côtière méridionale. S'agissant de la **liberté d'expression**, le pays a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparée. En décembre 2019, le parlement a adopté une série d'amendements apportés à la loi sur les médias, qui vise à réglementer les médias en ligne et certains aspects de la diffamation, sur laquelle, en juin 2020, la Commission de Venise avait émis un avis. Les amendements ne satisfont pas aux normes et principes internationaux en matière de liberté des médias et des inquiétudes sont suscitées par la censure et l'autocensure croissantes ainsi que par les reculs possibles de la liberté d'expression dans le pays. Les représentants de la majorité au pouvoir se sont publiquement engagés à donner suite aux orientations formulées dans l'avis de la Commission de Venise. Le projet de loi sur les médias est actuellement révisé en tenant compte de l'avis de la Commission de Venise.

Sur le plan de la **migration**, des progrès modestes ont été accomplis dans l'amélioration de la capacité des institutions en matière de gestion des frontières et d'asile. La capacité d'accueil destinée à faire face aux flux migratoires mixtes a encore été renforcée et est restée suffisante pour faire face au nombre accru d'arrivées. L'Albanie est le premier pays des Balkans occidentaux dans lequel est entré en vigueur l'accord conclu avec l'UE sur le statut relatif aux actions menées par le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (mai 2019). L'opération conjointe de Frontex consistant à déployer des équipes en coopération avec les gardes-frontières albanais à la frontière gréco-albanaise a permis de renforcer les contrôles aux frontières, d'améliorer la sécurité aux frontières extérieures de l'UE et de lutter contre le trafic de migrants.

Le nombre de demandes d'asile non fondées présentées par des ressortissants albanais dans l'Union européenne a diminué, mais il reste élevé et des efforts continus et soutenus sont nécessaires, notamment pour faire face au phénomène des mineurs non accompagnés. L'Albanie a poursuivi ses efforts dans la lutte contre les demandes d'asile infondées présentées par des citoyens albanais auprès d'États membres de l'UE et de pays associés à l'espace Schengen.

En 2019, il y a eu environ 2,7 % de moins de ces demandes d'asile non fondées qu'en 2018 et près de 20 % de moins qu'en 2017. Le recul s'est poursuivi au cours des deux premiers mois de 2020 (avant la flambée de COVID-19), avec une diminution de 35 % par rapport à la même période en 2019. Entre janvier et mai 2020, 3 305 demandes ont été introduites contre 10 375 au cours de la même période en 2019, ce qui représente une diminution de quelque 74 %. Le «taux de reconnaissance» (c'est-à-dire le nombre de demandes acceptées exprimé en pourcentage de toutes les décisions) était de 6 % environ, soit 1,6 point de pourcentage de moins qu'en 2018.

Cette question a exigé, et continuera d'exiger, des efforts considérables de la part des autorités albanaises. Ces dernières ont intensifié le dialogue et la coopération avec les pays les plus touchés, et ont par ailleurs organisé des campagnes d'information sur les droits et obligations découlant du régime d'exemption de visa, procédé à des vérifications approfondies aux frontières, refusé le départ de citoyens ne disposant pas de ressources suffisantes et pris des mesures pour s'attaquer aux causes sous-jacentes. À cet égard, trois officiers de liaison de la police albanaise ont été déployés dans l'UE pour accélérer les rapatriements vers l'Albanie et, à Tirana, un officier de liaison de l'UE apporte son aide dans le cadre des contrôles de sortie.

S'agissant des **critères économiques**, l'Albanie a réalisé des progrès modestes et est modérément préparée en ce qui concerne la mise en place d'une économie de marché viable. Si la croissance du PIB a connu un ralentissement en raison de la diminution de la production hydroélectrique, d'autres secteurs ont enregistré de bons résultats et le chômage a continué de baisser pour atteindre des plateaux records. Les exportations ont bien progressé et si le ratio de la dette publique au PIB a continué de reculer, il est resté élevé durant la période de référence. Les banques ont continué de réduire le nombre de prêts non productifs et l'octroi de prêts au secteur privé est reparti à la hausse. Des mesures ont été prises pour développer le marché financier mais l'intermédiation financière est restée timide. Si la mise en œuvre d'une réforme judiciaire globale a bien progressé, elle n'a pas encore amélioré la sécurité juridique pour les entreprises. La pandémie de COVID-19 a accentué les faiblesses structurelles et ses retombées économiques réduisent à néant certaines avancées.

L'Albanie a réalisé des progrès modestes et est modérément préparée pour ce qui est de sa capacité à faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. Les infrastructures d'énergie, de transport et de communication numérique, ainsi que les résultats en matière d'éducation se sont améliorés mais il reste des lacunes considérables par rapport aux niveaux régionaux et européens. La compétitivité de l'Albanie est gênée par un manque de savoir-faire entrepreneurial et technologique, un déficit de compétences, la faiblesse de ses institutions et des investissements et la qualité médiocre de ses infrastructures. L'intégration dans les chaînes de valeur internationales et les exportations sont restées en deçà de leur potentiel. En outre, la consolidation des droits de propriété et un cadastre pleinement opérationnel sont des conditions préalables essentielles pour accroître les investissements et accéder aux sources de financement ainsi que pour assurer la compétitivité des secteurs de l'agriculture et du tourisme.

En ce qui concerne les **relations de bon voisinage et la coopération régionale**, l'Albanie a continué de participer activement à la coopération régionale et d'entretenir des relations de bon voisinage.

Elle a continué à aligner sa législation sur les exigences de l'UE dans un certain nombre de domaines, renforçant ainsi sa **capacité à assumer les obligations découlant de l'adhésion**. Le pays est modérément préparé dans de nombreux secteurs, notamment en matière de contrôle financier, d'éducation et de culture, ou encore de statistiques, ou a atteint un certain degré de préparation, par exemple dans les domaines des marchés publics, de la politique sociale et de l'emploi et des réseaux transeuropéens. L'Albanie devra poursuivre ses efforts de préparation générale à l'adoption et à la mise en œuvre de l'acquis de l'Union. L'adoption d'une politique globale de contrôle interne des finances publiques et la coordination de sa mise en œuvre avec les réformes en cours dans l'administration publique et la gestion des finances publiques restent essentielles à la mise en place d'un système efficace de contrôle interne dans le secteur public. Il convient que l'Albanie continue à œuvrer en faveur du développement des réseaux de transport et d'énergie, et de l'élaboration de mesures connexes de réforme liées à la connectivité, entre autres pour améliorer la connectivité dans toute la région. L'Albanie doit finaliser l'adoption du droit dérivé pour la mise en œuvre de la réforme de l'emploi et renforcer la coordination interinstitutionnelle concernant les mesures qui touchent les groupes les plus vulnérables.

Les capacités administratives et les normes professionnelles des organismes chargés de la mise en œuvre de l'acquis de l'Union doivent être renforcées, et il y a lieu de préserver l'indépendance des instances réglementaires. Il reste indispensable d'accroître la transparence et l'obligation de rendre des comptes, et notamment de veiller au fonctionnement efficace, efficient et transparent des systèmes de passation des marchés publics et de gestion des finances publiques. L'Albanie a continué de s'aligner pleinement sur l'ensemble des positions et déclarations de l'UE relevant de la politique étrangère et de sécurité commune.

La Bosnie-Herzégovine

Pour ce qui est des **critères politiques**, au cours de la majeure partie de la période de référence, l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine a été bloquée pour des raisons politiques, ce qui a engendré un arriéré législatif, et le Conseil des ministres a géré les affaires courantes, dans l'attente de la nomination d'un nouveau gouvernement, qui n'a eu lieu qu'en décembre 2019, soit 14 mois après les élections générales. Le gouvernement de la Fédération est toujours en affaires courantes. La Constitution de la Bosnie-Herzégovine continue d'enfreindre la convention européenne des droits de l'homme (CEDH), comme dans l'affaire Sejdić-Finci et d'autres affaires connexes. Aucune avancée n'a été constatée en matière d'amélioration du cadre électoral pour le rendre conforme aux normes européennes et de transparence du financement des partis politiques. Les amendements adoptés en juillet 2020 devraient permettre d'organiser des élections locales à Mostar pour la première fois depuis 2008. Des préparatifs sont également en cours pour organiser la commission parlementaire de stabilisation et d'association et pour développer et adopter un programme national d'adoption de l'acquis de l'Union. Aucun progrès n'a été réalisé pour garantir un environnement favorable à la société civile. Il reste à assurer l'organisation de consultations utiles et systématiques avec la société civile.

En Bosnie-Herzégovine, la réforme de l'administration publique en est à la phase initiale et aucun progrès n'a été accompli pour garantir une fonction publique professionnelle et dépolitisée ainsi qu'une approche coordonnée au niveau national de l'élaboration des politiques. Tous les niveaux de pouvoir ont adopté le cadre stratégique pour la réforme de l'administration publique et doivent à présent adopter le plan d'action correspondant. Un organe politique chargé d'assurer la coordination de la réforme de l'administration publique n'a pas encore vu le jour. Pour garantir une fonction publique professionnelle, les procédures y afférentes doivent être fondées sur les principes du mérite et être exemptes de toute interférence politique.

La Bosnie-Herzégovine n'en est qu'à ses débuts/affiche un certain niveau de préparation dans le domaine **judiciaire**. Aucun progrès n'a été accompli en la matière au cours de la période de référence. Aucune mesure appropriée n'a été prise pour tenir compte des conclusions du rapport d'experts sur les questions d'état de droit. Les réformes en matière d'intégrité ont rencontré des résistances au sein de l'appareil judiciaire. Face aux signes évidents de détérioration, des mesures urgentes sont nécessaires pour renforcer l'intégrité et faire en sorte que les citoyens retrouvent la confiance dans l'appareil judiciaire. Il s'agit d'abord d'instaurer un système crédible et rigoureux de vérification des états financiers des titulaires de fonctions judiciaires. Les obstructions aux réformes judiciaires émanant d'acteurs politiques et de l'appareil judiciaire ainsi que le mauvais fonctionnement du système judiciaire empêchent les citoyens de jouir de leurs droits et entravent la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

La Bosnie-Herzégovine n'en est qu'à ses débuts/affiche un certain niveau de préparation dans la prévention et la **lutte contre la corruption et la criminalité organisée**. Aucun progrès n'a été accompli pour traiter les priorités essentielles recensées dans l'avis et les recommandations de 2019 ainsi que les conclusions du rapport d'experts sur les questions d'état de droit. La corruption est restée répandue et constitue un sérieux problème, des signes de mainmise politique étant visibles à tous les niveaux de pouvoir, ce qui a une incidence directe sur le quotidien des citoyens. Des défaillances s'observent systématiquement dans la coordination des activités opérationnelles des services de maintien de l'ordre, et l'échange des renseignements est très limité. Les services de police sont vulnérables aux ingérences politiques. Les enquêtes financières et les saisies d'actifs sont largement inefficaces. Le point de contact pour la coopération avec Europol n'est pas encore opérationnel. Aucune mesure n'a été adoptée pour mettre en place une coopération avec Eurojust. Le pays doit renforcer ses capacités et poursuivre ses efforts en matière de lutte contre le terrorisme et le trafic de stupéfiants.

En ce qui concerne les **droits fondamentaux**, bien qu'un cadre législatif et institutionnel soit en grande partie instauré, un cadre stratégique global doit encore être adopté. Quelques mesures ont été

prises – la Cour constitutionnelle a notamment abrogé la disposition relative à la peine de mort figurant dans la Constitution de l'entité de la Republika Srpska et la première marche des fiertés LGBTI s'est déroulée dans le calme à Sarajevo. Des problèmes demeurent en ce qui concerne la liberté de réunion, notamment dans l'entité de la Republika Srpska. Des réformes importantes sont nécessaires pour veiller à ce que tous les citoyens soient en mesure d'exercer leurs droits politiques et pour mettre fin à la pratique des «deux écoles sous un même toit» et garantir ainsi un enseignement inclusif et de qualité pour tous. Aucune avancée n'a été constatée pour assurer la liberté d'expression et des médias ainsi que la protection des journalistes en garantissant le suivi judiciaire approprié des affaires concernant des menaces et des violences exercées contre des journalistes et des professionnels des médias, et en garantissant la viabilité financière du système de radiodiffusion publique.

L'UE a apporté un soutien considérable à la Bosnie-Herzégovine pour gérer la **migration**. L'UE demande instamment aux autorités de Bosnie-Herzégovine de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour empêcher une crise humanitaire. L'UE attend également que les violations du droit fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme. La Bosnie-Herzégovine doit garantir une coordination efficace à tous les niveaux de la capacité de gestion des frontières et de la migration et veiller au bon fonctionnement du régime d'asile.

La Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès limités en ce qui concerne les **critères économiques**, la mise en place d'une économie de marché viable en étant à sa phase initiale. La qualité de la gouvernance économique a souffert du retard pris dans la formation du gouvernement et d'une coopération insuffisante au niveau des entités et de l'État, ce qui a notamment paralysé les avancées sur la voie d'une amélioration de l'environnement des entreprises, qui est entaché de lacunes importantes, notamment dans les procédures d'entrée et de sortie des marchés, d'état de droit et d'instances de surveillance et de régulation. La croissance économique a profité d'une forte demande intérieure, qui résulte des transferts substantiels de fonds effectués par les travailleurs vivant à l'étranger et de la faible inflation. Le secteur public est toujours d'une taille excessive et inefficace. Le secteur financier est resté stable et les prêts ont augmenté, tandis que le chômage a reculé, en partie à cause d'un exode important de la main-d'œuvre. Toutefois, l'incidence économique de la COVID-19 a entraîné une baisse spectaculaire de l'activité économique et une forte détérioration du marché du travail.

La Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès limités et en est toujours à la phase initiale pour ce qui est de sa capacité à faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE. La qualité générale de l'enseignement est restée faible, tandis que les mesures visant à améliorer les infrastructures de transport et d'énergie sont toujours insuffisantes. L'ampleur de l'ajustement structurel a été limitée, même si une certaine diversification a été observée au niveau de la structure commerciale du pays.

La Bosnie-Herzégovine a continué de participer activement à la **coopération régionale** et de conserver des relations de bon voisinage. L'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune a continué de progresser et doit être poursuivi.

Globalement, la Bosnie-Herzégovine en est à la phase initiale/est déjà quelque peu préparée quant au degré de préparation et à sa capacité à assumer les **obligations découlant de l'adhésion à l'UE** et elle doit considérablement renforcer la procédure d'alignement sur l'acquis de l'Union et mettre en œuvre et faire appliquer la législation en la matière. Les progrès accomplis au cours de la période de référence au regard des différents chapitres de l'acquis de l'Union ont été limités ou inexistantes. Il convient d'accorder une attention particulière aux domaines de la libre circulation des marchandises, du droit d'établissement et de la libre prestation de services, de la société de l'information et des médias, de l'agriculture et du développement rural, de la pêche, de la politique des transports, de l'énergie, de la politique économique et monétaire, des statistiques, de la politique sociale et de l'emploi, de la politique des entreprises et de la politique industrielle, de la politique régionale et de la coordination des instruments structurels, de l'éducation et de la culture, de la protection des consommateurs et de la santé, ainsi que du contrôle financier.

Le Kosovo

En ce qui concerne les critères politiques, la période de référence a été marquée par des élections législatives anticipées, deux changements de gouvernement, ainsi que des périodes relativement longues pendant lesquelles seul un gouvernement en affaires courantes était en place. Compte tenu de ce contexte politique instable et de la nécessité d'axer les efforts sur la réaction face à la pandémie, le Kosovo n'a accompli que des progrès globalement limités en matière de réformes liées à l'UE.

À la suite de la démission du Premier ministre Ramush Haradinaj en juillet 2019, des élections législatives anticipées ont eu lieu en octobre 2019, caractérisées par un taux de participation supérieur à celui enregistré lors des précédentes élections. La nouvelle Assemblée a été constituée en décembre 2019 et un nouveau gouvernement avec à sa tête le Premier ministre Albin Kurti est entré en fonction le 3 février 2020 avec la volonté affirmée de poursuivre les réformes liées à l'UE, d'encourager le développement économique et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Le gouvernement a toutefois démissionné moins de deux mois plus tard à la suite d'une motion de défiance due à des désaccords entre les partenaires de coalition. La motion de défiance a débouché sur une crise politique, portant notamment sur les procédures constitutionnelles relatives à la formation d'un nouveau gouvernement. Après que la Cour constitutionnelle s'est prononcée sur ce dossier, un nouveau gouvernement mené par le Premier ministre Avdullah Hoti est entré en fonction le 3 juin 2020.

Au cours de la période de référence, l'Assemblée n'a pas amélioré son efficacité générale en tant qu'enceinte propice à une représentation et à un dialogue politiques constructifs, comme le démontre notamment l'absence fréquente de quorum. La nouvelle législature a toutefois été marquée par des améliorations apportées à l'organisation du travail. L'Assemblée devrait donner la priorité aux réformes liées à l'UE et garantir de bonnes pratiques parlementaires.

Globalement, les élections législatives d'octobre 2019 ont été bien gérées et transparentes, mais le processus de décompte des bulletins a mis à jour des faiblesses. La campagne a été ouverte, sauf dans les zones serbes du Kosovo où elle a été gâchée par des actes d'intimidation contre les candidats et les partisans opposés à Srpska Lista. Il convient de s'attaquer de toute urgence aux lacunes récurrentes constatées dans le processus électoral, conformément aux recommandations de plusieurs missions d'observation électorale de l'UE.

La situation dans le nord du Kosovo reste problématique, notamment en ce qui concerne la corruption, la criminalité organisée et la liberté d'expression.

Le Kosovo a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **réforme de l'administration publique**. Au cours de la période de référence, des progrès limités ont été réalisés en matière d'amélioration de la transparence dans l'administration publique et de procédures de marchés publics. La mise en œuvre du paquet de trois lois de réforme de l'administration publique adopté en février 2019 a été interrompue en raison de la situation politique et de la demande de réexamen constitutionnel de la loi sur les salaires et de la loi sur les agents publics. Le 30 juin 2020, la Cour constitutionnelle a déclaré que la loi sur les salaires était anticonstitutionnelle dans sa globalité et a statué que la loi sur les agents publics devait être modifiée pour pouvoir entrer intégralement en vigueur. La loi sur l'organisation et le fonctionnement de l'administration étatique est entrée pleinement en vigueur et sa mise en œuvre devrait se poursuivre. La faiblesse de la coordination centrale et interministérielle reste un problème pour la mise en œuvre globale de la réforme. Au cours de la période de référence, les recrutements non fondés sur le mérite sont restés préoccupants, tandis que l'élaboration des politiques inclusive et fondée sur des données probantes était entravée par des décisions ad hoc, souvent influencées par des intérêts particuliers. Les autorités du Kosovo doivent veiller à ce que la réforme de l'administration publique demeure une priorité et elles devraient s'inspirer des progrès réalisés jusqu'à présent.

En ce qui concerne son **système judiciaire**, le Kosovo en est à la phase initiale de préparation. Des progrès ont été accomplis grâce à la mise en œuvre partielle de la législation liée à l'état de droit, y compris la loi sur la responsabilité disciplinaire des juges et des procureurs et la loi sur la médiation, et grâce à la mise en place d'un système de gestion électronique des dossiers et d'un casier judiciaire central. Soumis à une influence politique inappropriée, le système judiciaire reste vulnérable. L'évaluation fonctionnelle en cours du secteur de l'état de droit a apporté une base solide pour réformer et moderniser divers aspects de l'appareil judiciaire. Il appartient à présent aux autorités du Kosovo de faire avancer ces travaux. L'administration de la justice demeure lente et inefficace et les institutions chargées de faire respecter l'état de droit doivent produire des efforts soutenus pour renforcer leurs capacités. La pandémie de COVID-19 a limité la tenue d'audiences au Kosovo, mais le code de procédure pénale précise toutefois que si aucune audience n'a lieu pendant 3 mois, il convient de reprendre le procès à zéro. Un nombre important de procès au pénal (dont certains avec une grande visibilité) peuvent être concernés par cette règle. Les autorités du Kosovo devraient suivre ce dossier et prendre les mesures nécessaires pour garantir un exercice efficace et efficient de la justice. Le Kosovo en est à la phase initiale/a atteint un certain degré de préparation en matière de **lutte contre la corruption**. Le Kosovo a réalisé des progrès limités dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites relatives à des dossiers de haut niveau, la confiscation d'avoirs, et grâce à la création des instances spéciales qui traitent les dossiers relatifs à la corruption de haut niveau (et à la criminalité organisée) dans les juridictions. Les confiscations définitives d'avoirs et la capacité générale des parquets, y compris en ce qui concerne le personnel auxiliaire, restent faibles. La corruption est largement répandue et demeure très préoccupante. Une volonté politique forte et une justice pénale sévère à l'égard de la corruption à haut niveau s'imposent pour pallier efficacement les problèmes de corruption. L'adoption du code de procédure pénale modifié est encore pendante, tandis que la révision de la législation sur le financement des partis politiques a été retardée.

Le Kosovo en est à la phase initiale en matière de **lutte contre la criminalité organisée**. Des avancées ont été constatées dans les enquêtes et les poursuites concernant des dossiers de haut niveau, dans le recrutement de personnel supplémentaire pour le bureau du procureur spécial et dans la formation et la sensibilisation sur le gel des avoirs. De manière générale, les progrès ont toutefois été limités. Les enquêtes financières, les confiscations définitives des avoirs et les condamnations définitives sont encore peu nombreuses. Il y a lieu de prendre des mesures pour garantir l'absence totale d'ingérence politique dans les activités opérationnelles des services de maintien de l'ordre et du parquet. La situation dans le nord du Kosovo en ce qui concerne la criminalité organisée reste un défi pour les services de maintien de l'ordre compétents.

En juillet 2020, Europol et la police du Kosovo ont conclu un accord de travail. Le Kosovo était le seul partenaire des Balkans occidentaux à n'entretenir aucune coopération structurée et officielle avec Europol, ce qui créait un vide important. L'accord constituera la base d'une coopération accrue entre la police du Kosovo, Europol et les États membres de l'UE, en particulier pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme et la criminalité organisée.

Des progrès ont été accomplis dans la lutte contre le terrorisme, conformément aux objectifs énoncés dans l'accord de mise en œuvre UE-Kosovo pour le plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux, en particulier en ce qui concerne la réhabilitation et la réinsertion des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille. Les autorités kosovares doivent faire preuve d'une plus grande efficacité dans les efforts qu'elles déploient pour lutter contre le blanchiment de capitaux, et il convient d'aligner la législation en la matière sur l'acquis de l'Union et les normes internationales applicables.

Le cadre juridique garantit dans une large mesure la protection des droits de l'homme et des **droits fondamentaux**, conformément aux normes européennes. La mise en œuvre de stratégies et d'une législation en matière de droits de l'homme est cependant souvent entravée par l'inadéquation des ressources, financières et autres, en particulier au niveau local, par une fixation défailante des priorités politiques et par un manque de coordination. La dépendance vis-à-vis des donateurs étrangers reste grande. L'adoption de la loi sur la protection des enfants a satisfait à l'une des recommandations du

rapport de l'année dernière. Il convient de redoubler d'efforts pour garantir comme il se doit les droits des personnes appartenant à des minorités, dont les Roms, les Ashkalis et les personnes déplacées, pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la pratique et pour faire progresser la protection du patrimoine culturel. Le Kosovo a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **liberté d'expression**, qui est inscrite dans la Constitution. Il jouit d'un paysage médiatique pluraliste et dynamique. Les institutions chargées de faire respecter l'état de droit doivent poursuivre leurs efforts pour assurer le suivi des menaces et des attaques contre les journalistes. Le service public de radiodiffusion reste exposé à l'influence politique et une solution durable à son financement reste à trouver.

Les autorités ont progressé dans la gestion de la migration régulière et des flux **migratoires** mixtes. Le Kosovo a activé son plan d'intervention en raison de l'afflux de demandeurs d'asile et de migrants irréguliers. Il y a lieu de poursuivre les efforts et de les intensifier.

S'agissant des **critères économiques**, le Kosovo en est à la phase initiale et des progrès limités ont été réalisés pour mettre en place une économie de marché viable. La croissance économique solide s'est poursuivie en 2019 mais la situation difficile que connaît le marché du travail et le manque de diversification économique restent problématiques. Bien que le gouvernement ait respecté la règle budgétaire en 2019, la composition des dépenses publiques s'est encore détériorée. La diminution des dépenses d'investissement, la hausse des pressions liées aux prestations sociales qui ciblent des situations autres que la pauvreté et l'augmentation des salaires de la fonction publique mettent en péril les finances publiques et entravent le développement du secteur privé. L'environnement des entreprises a connu des améliorations limitées. Le développement du secteur privé reste affaibli par une économie informelle largement répandue, un système judiciaire lent et inefficace, une forte prévalence de la corruption et la faiblesse générale de l'état de droit. Les perspectives économiques du Kosovo ont commencé à se dégrader rapidement au printemps 2020, au moment où les mesures de quarantaine rendues obligatoires par la pandémie de COVID-19 ont perturbé les flux financiers avec la diaspora. Le Kosovo en est à la phase initiale en ce qui concerne sa capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché au sein de l'UE, et il a accompli des progrès limités en la matière. La qualité de l'enseignement reste préoccupante. Le Kosovo a réalisé des progrès modestes en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures routières, mais il y a de grandes lacunes dans les infrastructures ferroviaires et énergétiques. Bien que les investissements dans les sources d'énergie renouvelables augmentent progressivement, le Kosovo reste tributaire d'un système de production énergétique reposant principalement sur le charbon, obsolète et peu fiable. Le pays a réalisé quelques progrès en ce qui concerne la numérisation de l'économie. La structure sectorielle de l'économie évolue vers des activités non marchandes, qui pèsent sur la compétitivité et la croissance des exportations de marchandises.

En ce qui concerne les **relations de bon voisinage et la coopération régionale**, le Kosovo a continué de participer à la plupart des enceintes régionales. En avril 2020, le gouvernement du Kosovo a supprimé les droits de douane appliqués depuis novembre 2018 aux importations en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine et, le 6 juin, toutes les mesures de réciprocité ont été levées. Cela a permis de rétablir des échanges commerciaux avec la Serbie et la Bosnie-Herzégovine et de renouer le dialogue entre Belgrade et Pristina mené grâce à la médiation de l'UE.

En ce qui concerne la **normalisation des relations avec la Serbie**, le dialogue mené grâce à la médiation de l'UE a repris au moyen de réunions à haut niveau tenues les 12 et 16 juillet et le 7 septembre 2020. Des experts se sont réunis à plusieurs reprises à Bruxelles. Le Kosovo doit encore consentir d'importants efforts et contribuer à la conclusion d'un accord global et juridiquement contraignant avec la Serbie. Il est urgent et essentiel qu'un tel accord soit conclu pour permettre au Kosovo et à la Serbie de progresser sur leurs trajectoires européennes respectives.

Pour ce qui est de l'alignement sur les **normes européennes**, le Kosovo a atteint globalement un certain degré de préparation. Dans certains domaines, l'alignement de la législation s'est poursuivi, mais la mise en œuvre laisse souvent à désirer. En matière de fiscalité, des progrès satisfaisants ont été

réalisés, notamment en ce qui concerne la perception des impôts. Des progrès modestes ont été accomplis dans le domaine de la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, ainsi que dans celui des services financiers, des marchés publics et de la concurrence. Quelques progrès ont aussi été accomplis dans le domaine de l'énergie, notamment au moyen de mesures liées à l'efficacité énergétique dans le secteur public et d'une augmentation progressive des investissements dans les sources d'énergie renouvelables. Des avancées limitées sont à constater dans le règlement des problèmes environnementaux. Aucun progrès n'a été accompli dans le domaine de l'éducation et la qualité de l'enseignement doit être considérablement améliorée. Dans l'ensemble, le Kosovo doit renforcer ses capacités administratives et la coordination entre l'ensemble des secteurs en vue de garantir la bonne mise en œuvre de l'acquis de l'Union.

La Turquie

Malgré la levée, en juillet 2018, d'un état d'urgence qui aura duré deux ans, ses conséquences négatives ont continué de nuire considérablement à la **démocratie** et aux droits fondamentaux. Certaines dispositions juridiques accordant des pouvoirs extraordinaires aux autorités publiques et maintenant plusieurs éléments restrictifs de l'état d'urgence ont été intégrées dans la législation. Les recommandations essentielles du Conseil de l'Europe et de ses organes doivent encore être mises en œuvre. Les allégations faisant état d'un acte répréhensible doivent être traitées au cas par cas, au moyen de procédures transparentes. La responsabilité pénale individuelle ne peut être établie que dans le plein respect de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance totale de l'appareil judiciaire et du droit de chacun à un procès équitable et au respect de la légalité.

L'architecture constitutionnelle a poursuivi la centralisation des pouvoirs au niveau de la présidence sans garantir une séparation saine et réelle des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. En l'absence de mécanisme effectif d'équilibre des pouvoirs, la responsabilité démocratique de l'exécutif reste limitée aux élections. Dans ces conditions, de sérieux reculs continuent d'être observés pour ce qui est du respect des normes démocratiques, de l'état de droit et des libertés fondamentales. La polarisation politique continue de faire obstacle à tout dialogue parlementaire constructif. Le contrôle de l'exécutif par le Parlement est resté faible. Dans le système présidentiel, de nombreuses autorités réglementaires et la Banque centrale demeurent directement rattachées au bureau de la présidence, ce qui nuit à leur indépendance.

Le candidat de l'opposition a remporté les nouvelles élections municipales à Istanbul, le 23 juin 2019. Si les élections ont été organisées de manière professionnelle, elles n'en ont pas moins été caractérisées par une faible pluralité, tant en ce qui concerne les médias démocratiques que les conditions objectivement injustes appliquées à tous égards à l'ensemble des partis politiques et des candidats. La Turquie doit prendre des mesures pour améliorer l'environnement des élections au sens large, en garantissant des conditions équitables à tous les candidats et en protégeant l'intégrité du processus électoral. La mise en œuvre des recommandations de la Commission de Venise est capitale à cet égard.

La **situation dans le Sud-Est** demeure très préoccupante, malgré l'amélioration de l'environnement de sécurité. Le remplacement de 47 maires HDP démocratiquement élus par des mandataires nommés par le pouvoir central dans le Sud-Est remet en question les résultats du processus démocratique des élections locales du 31 mars 2019. Les arrestations et révocations d'élus municipaux et de représentants de partis se sont poursuivies, mettant gravement en péril la démocratie locale. Le gouvernement a poursuivi les opérations de sécurité, dans un contexte marqué par des actes de violence récurrents de la part du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui figure toujours sur la liste des personnes, groupes ou entités mêlés à des actes terroristes établie par l'UE. Si le gouvernement a le droit légitime de lutter contre le terrorisme, il est également tenu de veiller à ce que cette lutte respecte pleinement l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il importe que les mesures antiterroristes soient proportionnées. En dépit de certains chantiers de reconstruction, rares sont les personnes déplacées à l'intérieur du pays à avoir reçu une compensation.

Aucune évolution visible n'est à signaler pour ce qui est de la relance d'un processus politique crédible permettant de parvenir à une solution pacifique et durable.

La **société civile** a été soumise à des pressions constantes, l'espace dont elle dispose pour fonctionner librement ne cessant de diminuer. Le procès de Gezi et le maintien d'Osman Kavala en détention préventive malgré l'existence d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme demandant sa libération ont eu à cet égard un effet dissuasif. Les difficultés administratives auxquelles se heurtent les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales ont continué d'entraver les actions de la société civile. Les organisations de la société civile sont restées exclues de tout véritable processus de consultation législative.

Le cadre juridique et institutionnel régissant le secteur de la sécurité et du renseignement est resté inchangé, avec un **contrôle civil des forces de sécurité** renforcé dans le cadre du système présidentiel.

La Turquie a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparée en matière de **réforme de l'administration publique**. Un recul a été observé au cours de la période de référence. La restructuration majeure de l'administration publique et de la fonction publique réalisée à la suite de la transition vers le système présidentiel en 2018 a continué d'avoir des répercussions négatives sur le processus d'élaboration des politiques, sur le respect de l'obligation de reddition de comptes incombant à l'administration et sur la gestion des ressources humaines, même si la coordination des politiques entre les institutions du gouvernement central est demeurée forte. Les changements apportés au système de la fonction publique ont encore renforcé la politisation de l'administration. Aucune mesure n'a été prise pour mettre en place une stratégie globale en matière de réforme de l'administration publique et un programme global de réforme de la gestion des finances publiques. La Turquie doit encore mettre en place une voie de recours effective pour les personnes victimes de la vague de destitutions et de révocations qui a déferlé sur le pays durant l'état d'urgence. Des questions demeurent quant à la mesure dans laquelle la commission d'enquête constitue un recours juridictionnel effectif.

Le **système judiciaire** turc en est à la phase initiale de préparation et de sérieux reculs ont continué d'être observés durant la période de référence. Des inquiétudes demeurent au sujet notamment du manque systémique d'indépendance du pouvoir judiciaire. En mai 2019, le président a annoncé la stratégie de réforme judiciaire pour la période 2019-2023. Cette stratégie est toutefois loin de remédier aux lacunes majeures concernant l'indépendance du pouvoir judiciaire. Aucune mesure n'a été annoncée pour dissiper les inquiétudes formulées par la commission de Venise du Conseil de l'Europe et dans les rapports annuels par pays de la Commission européenne. Il est à craindre que les révocations opérées sans respect aucun des procédures appropriées n'aient donné lieu à une autocensure et à un climat d'intimidation au sein du pouvoir judiciaire. Aucune mesure n'a été prise pour changer la structure du Conseil de la magistrature ni le processus de sélection de ses membres en vue de renforcer son indépendance. Des inquiétudes demeurent quant à l'absence de critères objectifs, fondés sur le mérite, uniformes et préétablis pour le recrutement et la promotion des juges et des procureurs. Aucune modification n'ayant été apportée à l'institution des juges de paix, des inquiétudes demeurent quant à leur compétence et à leur pratique.

En ce qui concerne la **lutte contre la corruption**, la Turquie en est restée à la phase initiale et n'a réalisé aucun progrès au cours de la période de référence. Le pays manque toujours d'instances de prévention et de lutte contre la corruption. Les failles du cadre juridique et de l'architecture institutionnelle ont permis à l'exécutif d'exercer une influence politique indue sur les phases d'enquêtes et de poursuites des affaires de corruption. Il convient d'améliorer la transparence des institutions publiques et le respect, par ces dernières, de l'obligation de rendre compte. L'absence de stratégie et de plan d'action en matière de lutte contre la corruption témoigne d'un manque de volonté politique de lutter avec détermination contre la corruption. De manière générale, la corruption est largement répandue et reste un sujet de préoccupation.

La Turquie a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **lutte contre la criminalité organisée** et des progrès limités ont été enregistrés. Le plan d'action national 2019-2021, qui prévoit la

mise en œuvre de la stratégie nationale 2016-2021 de lutte contre la criminalité organisée, a été adopté en mai 2019. La coopération entre Europol et la Turquie repose sur un accord de coopération stratégique entré en vigueur en juillet 2004. Les négociations concernant un accord de coopération opérationnelle pour l'échange de données à caractère personnel entre Europol et la Turquie se poursuivent, obligeant celle-ci à mettre sa loi en matière de protection des données en conformité avec les normes européennes. La Turquie devrait améliorer son bilan en matière de démantèlement des réseaux criminels et de confiscation des avoirs d'origine criminelle. Le cadre juridique régissant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme doit être amélioré. Des efforts doivent être consentis en vue d'améliorer la législation en matière de cybercriminalité, de confiscation d'avoirs et de protection des témoins. Un accord de coopération avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) est en vigueur depuis 2010.

La détérioration des **droits de l'homme et des droits fondamentaux** s'est poursuivie. Nombre de mesures introduites durant l'état d'urgence sont toujours en vigueur et continuent d'avoir un impact profond et dévastateur. Le cadre juridique comporte des garanties générales relatives au respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux, mais la législation et la pratique demandent toujours à être alignées sur la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière. Le manque d'indépendance des institutions, la longueur des procédures de contrôle, l'absence de critères suffisamment individualisés et l'absence de moyens de défense appropriés jettent un sérieux doute sur la capacité de la commission d'enquête sur l'état d'urgence à offrir une voie de recours effective dans les cas de destitutions et de révocations. La législation adoptée au lendemain de la levée de l'état d'urgence a supprimé des garanties essentielles qui protégeaient les détenus contre les abus, augmentant de ce fait le risque d'impunité. L'exercice des droits est entravé par la fragmentation et l'indépendance limitée des institutions publiques chargées de protéger les droits de l'homme et les libertés, la situation étant aggravée par l'absence d'un pouvoir judiciaire indépendant. Les restrictions imposées à grande échelle aux activités des journalistes, des écrivains, des avocats, des universitaires, des défenseurs des droits de l'homme et des voix critiques, de même que la surveillance desdites activités, ont un effet négatif sur l'exercice de ces libertés et conduisent à l'autocensure. Des allégations crédibles de torture et de mauvais traitements ont continué d'être rapportées. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, un dispositif législatif controversé a prévu la libération conditionnelle d'un nombre de prisonniers pouvant aller jusqu'à 90 000 au total. Au mois de juillet, 65 000 prisonniers avaient été libérés. En étaient toutefois exclus ceux accusés d'infractions liées au terrorisme et placés en détention provisoire, dont des avocats, des journalistes, des responsables politiques et des défenseurs des droits de l'homme.

De sérieux reculs ont continué d'être observés en matière de liberté d'expression. La mise en œuvre disproportionnée des mesures restrictives adoptées a continué d'avoir une incidence négative sur la liberté d'expression et la diffusion des voix de l'opposition. Les procédures pénales engagées à l'encontre de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme, d'avocats, d'écrivains et de responsables des médias sociaux se sont poursuivies, de même que les condamnations y afférentes. Si l'interdiction dont avait été frappé Wikipedia a été levée en décembre 2019, en revanche le blocage et la suppression de contenus en ligne sans décision de justice et pour les motifs les plus divers et les plus inappropriés, se sont poursuivis. Un nouveau recul a été constaté dans le domaine de la liberté de réunion et d'association, du fait du recours récurrent à l'interdiction des manifestations, des interventions disproportionnées lors de manifestations pacifiques, ainsi que des enquêtes, des poursuites et des amendes administratives à l'encontre de manifestants accusés de participer à des «activités liées au terrorisme».

Les droits des groupes les plus défavorisés et des personnes appartenant à des minorités doivent être mieux protégés. Les Roms continuent de vivre dans de très mauvaises conditions d'habitation, manquent souvent d'un accès aux services publics de base et dépendent de l'aide sociale. Leurs lieux d'habitation continuent d'être visés au premier chef par les projets de renouvellement urbain, ce qui oblige des familles entières à déménager. Les violences à caractère sexiste, les discriminations, les discours haineux à l'égard des minorités, les crimes de haine et les violations des droits humains des

personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) restent un sujet de vive préoccupation.

La Turquie a accompli des progrès modestes en matière de **politique de migration et d'asile**. Tout au long de 2019, elle s'est employée à mettre en œuvre la déclaration UE-Turquie de mars 2016 et a joué un rôle essentiel dans la gestion efficace des flux migratoires le long de la route de la Méditerranée orientale. La Turquie a maintenu ses efforts considérables pour fournir une aide humanitaire inédite ainsi qu'une assistance à plus de 3,6 millions de réfugiés enregistrés en provenance de Syrie et à quelque 370 000 réfugiés enregistrés en provenance d'autres pays, ce qui fait d'elle le pays hébergeant la plus grande communauté de réfugiés au monde. En mars 2020, toutefois, la Turquie a vivement encouragé les migrants et les réfugiés à se rendre en Europe par voie terrestre, en traversant la Grèce. Cette situation a engendré l'établissement d'un camp informel à Pazarkule, l'un des points de passage de la frontière entre la Grèce et la Turquie, où près de 60 000 migrants et réfugiés sont hébergés dans des conditions épouvantables. Toujours en mars, les autorités turques ont organisé le transport de migrants et de réfugiés hors de la zone frontalière et fermé les frontières avec la Grèce et la Bulgarie, à l'exception du trafic commercial, en raison de la survenue de la pandémie de COVID-19. Le ministre turc de l'intérieur a néanmoins indiqué que ce déplacement ne signifiait pas un changement dans la politique turque autorisant les migrants en situation irrégulière dans le pays à franchir les frontières et que son gouvernement n'avait nullement l'intention d'empêcher quiconque le souhaite de quitter la Turquie. Tout en étant consciente de l'aggravation de la charge que représentent les migrations et des risques auxquels la Turquie fait face sur son territoire, ainsi que des efforts substantiels que ce pays a consentis pour accueillir des réfugiés, l'UE rejette fermement l'utilisation par la Turquie de la pression migratoire à des fins politiques. Dans l'ensemble, le nombre de franchissements illégaux de la frontière entre la Turquie et la Grèce est demeuré nettement inférieur à ce qu'il était avant l'adoption de la déclaration UE-Turquie.

La présence prolongée de réfugiés dans le pays requiert l'adoption de mesures d'intégration efficaces pour éviter les tensions sociales. Les autorités devraient accroître l'accès des migrants et des réfugiés dans le pays aux systèmes de santé publique. Une refonte complète de la loi sur les étrangers et la protection internationale a été adoptée en 2019. La Turquie n'a toujours pas appliqué l'accord de réadmission entre l'UE et la Turquie à l'égard de tous les États membres ni les dispositions relatives aux ressortissants de pays tiers. En dépit d'une accélération annoncée des travaux sur la libéralisation du régime des visas, aucun des critères de référence non encore remplis ne l'a été et les modifications de la législation antiterroriste et de la loi en matière de protection des données se font toujours attendre. La Turquie doit encore poursuivre l'alignement de sa législation sur l'acquis de l'UE en matière de politique des visas.

La **politique étrangère** de la Turquie s'est de plus en plus souvent heurtée aux priorités de l'UE relevant de sa politique étrangère et de sécurité commune. Les tensions se sont encore accrues en Méditerranée orientale pendant la période de référence en raison des actions illégales et des déclarations provocatrices de la Turquie remettant en cause le droit de la République de Chypre d'exploiter les ressources en hydrocarbures de la zone économique exclusive de la République de Chypre. La Turquie a déployé deux navires de forage et deux navires de recherche sismique dans la zone économique exclusive de la République de Chypre, y compris dans les zones dont l'exploitation a été concédée par Chypre à des compagnies pétrolières et gazières européennes, ainsi que dans les eaux territoriales chypriotes. Les forces armées turques ont accompagné les navires de forage et de recherche sismique au cours de leurs opérations, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité de la région. La Turquie a aussi remis en question le statut de la ville de Varosha, ceinture de barbelés.

À plusieurs reprises, l'UE a insisté sur la nécessité de respecter les droits souverains dont jouissent les États membres de l'UE, au rang desquels figurent celui de conclure des accords bilatéraux et celui d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément à l'acquis de l'UE et au droit international, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. La Turquie doit se prononcer sans ambiguïté en faveur de relations de bon voisinage, des accords internationaux et du règlement pacifique des différends, conformément aux dispositions de la charte des Nations unies, et

faire appel, au besoin, à la Cour internationale de justice. Compte tenu des activités de forage non autorisées entreprises par la Turquie en Méditerranée orientale, le Conseil a décidé, en juillet 2019, de prendre un certain nombre de mesures, dont celle de ne pas tenir jusqu'à nouvel ordre de réunion du Conseil d'association UE-Turquie ni de nouvelles réunions des dialogues de haut niveau entre l'UE et la Turquie. L'UE a, en outre, adopté un cadre comportant des mesures ciblées contre la Turquie en novembre 2019 et décidé, en février 2020, d'ajouter les noms de deux personnes à la liste des personnes désignées dans ce cadre de sanctions.

Le 1^{er} octobre 2020, le Conseil européen a déclaré que, sous réserve que des efforts constructifs pour mettre un terme aux activités illégales à l'égard de la Grèce et de Chypre se poursuivent, le Conseil européen est convenu de lancer un programme politique constructif entre l'UE et la Turquie mettant particulièrement l'accent sur la modernisation de l'union douanière et la facilitation des échanges commerciaux, les contacts entre les personnes, les dialogues à haut niveau et la poursuite de la coopération sur les questions de migration, conformément à la déclaration UE-Turquie de 2016. Le Conseil européen a également insisté sur le fait que, en cas de nouvelles actions unilatérales ou provocations en violation du droit international, l'UE utilisera tous les instruments et toutes les options à sa disposition, y compris conformément à l'article 29 du TUE et à l'article 215 du TFUE, pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres.

La Turquie ne satisfait toujours pas à son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'association UE-Turquie et n'a pas levé tous les obstacles à la libre circulation des marchandises, notamment les restrictions qui pèsent sur les liaisons de transport directes avec Chypre. Aucun progrès n'a été enregistré dans la normalisation des relations bilatérales avec la République de Chypre.

La signature d'un protocole d'accord bilatéral relatif à la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée entre la Turquie et le gouvernement d'entente nationale libyen en novembre 2019 a accru les tensions en Méditerranée orientale, faisant fi des droits souverains des îles grecques dans la région concernée. Le nombre de provocations de la Turquie vis-à-vis de la Grèce, en particulier le survol, par des avions turcs, de régions grecques habitées, a fortement augmenté. À cet égard, le Conseil européen a réaffirmé sans équivoque, en décembre 2019, sa solidarité avec la Grèce et Chypre en ce qui concerne les actions menées par la Turquie en Méditerranée orientale et dans la mer Égée. Il a souligné le fait que le protocole d'accord violait les droits souverains d'États tiers, était contraire à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers. En mai 2020, les ministres des affaires étrangères de l'UE ont réaffirmé la position de l'UE sur la poursuite, par la Turquie, de ses activités illégales en Méditerranée orientale, de même que sur l'attitude provocante et agressive de la Turquie à l'égard de Chypre et de la Grèce, soulignant le fait qu'il est fondamental de s'abstenir de recourir à toute action unilatérale pour permettre au dialogue entre l'UE et la Turquie de progresser et que les actions illégales menées par la Turquie ont des incidences négatives graves sur tout l'éventail des relations UE-Turquie. En octobre 2020, le Conseil européen a demandé à la Turquie d'accepter l'invitation adressée par Chypre à prendre part à un dialogue ayant pour objectif de régler tous les différends portant sur des questions maritimes entre la Turquie et Chypre.

L'UE a condamné l'intervention militaire unilatérale de la Turquie dans le nord-est de la Syrie et prié instamment la Turquie d'y mettre fin, de retirer ses forces et de respecter le droit humanitaire international. La grande majorité des États membres a décidé de mettre un terme aux licences d'exportation d'armements vers la Turquie. Consécutivement aux frappes aériennes déclenchées fin février 2020 dans le gouvernorat d'Idlib contre des troupes turques, la Turquie a lancé l'opération militaire «Bouclier du Printemps» dans la région. En mars 2020, la Turquie et la Russie ont convenu d'un cessez-le-feu, qui a stabilisé la ligne de front dans le nord-ouest de la Syrie, établi un nouveau corridor le long de l'autoroute M4 et institué un cadre pour la mise en place de patrouilles militaires russo-turques conjointes. La Turquie a maintenu ses postes d'observation militaires sur le terrain, y compris ceux situés dans des territoires désormais contrôlés par le régime syrien, et a dépêché des renforts supplémentaires dans la région. La Turquie a sensiblement accru sa participation militaire au

conflit en Libye, contribuant à un renversement de la situation sur le terrain.

En ce qui concerne les **critères économiques**, l'économie turque est bien avancée, mais n'a réalisé aucun progrès au cours de la période de référence et de graves inquiétudes demeurent quant à son fonctionnement. L'économie a rebondi plus rapidement que prévu après la brusque dépréciation de la devise turque à l'été 2018 et la récession qui s'est ensuivie, aidée en cela par des politiques expansionnistes et une forte contribution des exportations nettes. La relance demeure fragile, toutefois, compte tenu de la faiblesse du marché du travail et de la nécessité de redresser les bilans des sociétés. Face à la crise de la COVID-19, les autorités ont pris un certain nombre de mesures destinées à atténuer l'incidence économique de la pandémie, y compris une forte expansion monétaire. Ces mesures ont toutefois été entravées par une marge de manœuvre limitée, en particulier sur le plan budgétaire, et par des fragilités institutionnelles. Après s'être singulièrement améliorée depuis 2017, la balance des opérations courantes a commencé à se détériorer fin 2019, déclenchant une augmentation notable des droits à l'importation et des obstacles non tarifaires. Du fait des importants besoins en financement externe, la Turquie est restée exposée à de rapides revirements dans l'attitude du marché, aggravés par la pandémie et la montée des risques géopolitiques. L'inflation a chuté, partant d'un niveau très élevé, mais est demeurée forte et bien au-dessus des objectifs. La crédibilité de la politique monétaire s'est écornée un peu plus en raison de la démission du gouverneur de la banque centrale de la République de Turquie et de pressions politiques récurrentes. La compétitivité des prix a continué de bénéficier de l'affaiblissement de la livre et le taux de change effectif réel s'est déprécié en 2019, une tendance qui s'est encore accélérée en 2020.

Le gouvernement a continué d'améliorer l'environnement réglementaire des entreprises. Le secteur informel demeure toutefois important. L'État a continué d'intervenir dans le mécanisme de fixation des prix et des règles en matière de mise en œuvre des aides d'État continuent de faire défaut, de même qu'en ce qui concerne leur application, leur transparence et la structure institutionnelle. Le secteur financier est resté stable. Les fragilités se sont accrues, toutefois, en raison notamment de la croissance rapide du crédit dans les banques publiques et de diverses mesures réglementaires visant à stimuler l'activité de prêt. Le fort taux de chômage, en particulier chez les jeunes et les femmes, couplé à un rétrécissement de l'emploi, à une faible mobilité de la main-d'œuvre et à un taux élevé de travail non déclaré, sont autant de vives sources d'inquiétude.

La Turquie a accompli des progrès limités, mais n'en affiche pas moins un bon niveau de préparation quant à l'acquisition de la capacité à faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. Les dépenses en matière de recherche et développement ont augmenté, tout en restant bien inférieures à l'objectif du gouvernement. Les excès et les mauvaises allocations d'investissements ont reculé. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la diversification des sources d'approvisionnement énergétique, mais des réformes sont nécessaires pour ouvrir le marché du gaz naturel et renforcer la concurrence en son sein. D'importants problèmes subsistent quant à la qualité de l'éducation et à l'accès à cette dernière. Les femmes peinent à accéder à une éducation de qualité et au marché du travail. Même si la Turquie reste bien intégrée dans le marché de l'UE pour ce qui est des relations en matière de commerce et d'investissement, la part relative de l'UE dans le commerce extérieur de la Turquie a continué de diminuer, alors que ce pays déroge de plus en plus à ses obligations découlant de l'union douanière UE-Turquie.

En ce qui concerne son **aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion**, la Turquie a continué d'aligner sa législation sur l'acquis de l'UE, bien qu'à un rythme très lent et de manière fragmentée. Les exemples de reculs se sont accumulés en ce qui concerne un grand nombre d'aspects fondamentaux dans les domaines de la concurrence en raison d'une augmentation des aides d'État et du manque de transparence en la matière, de la société de l'information et des médias, de la politique économique et monétaire, de l'union douanière, des relations extérieures et de la politique étrangère, de sécurité et de défense. La Turquie est bien avancée dans les domaines du droit des sociétés, des réseaux transeuropéens ainsi que de la science et de la recherche; elle est également bien préparée dans un certain nombre de domaines, dont la libre circulation des marchandises, le droit de la propriété intellectuelle, les services financiers, ainsi que la politique industrielle et d'entreprise. La Turquie est

modérément préparée en matière de marchés publics, compte tenu d'importantes lacunes demeurant dans l'alignement de sa législation. La Turquie est, en outre, modérément préparée dans des domaines tels que la libre circulation des capitaux, la politique des transports, l'énergie, la fiscalité, l'union économique et monétaire, ainsi que les statistiques, où d'importants efforts supplémentaires sont nécessaires à tous les niveaux. Dans l'ensemble, des politiques plus ambitieuses et mieux coordonnées doivent encore être instaurées et appliquées dans la plupart des domaines. Dans tous les domaines, une attention accrue doit être accordée aux mesures visant à faire respecter la législation, tandis que d'importants progrès sont encore nécessaires dans de nombreux domaines afin d'achever l'alignement de la législation sur l'acquis de l'UE et de renforcer l'indépendance des organismes de réglementation et les capacités administratives.

ANNEXE 2 – Mise en œuvre de la stratégie pour les Balkans occidentaux et du programme d'actions prioritaires de Sofia: un engagement de l'Union européenne renforcé

La mise en œuvre de la stratégie pour les Balkans occidentaux et du programme d'actions prioritaires de Sofia adopté lors du sommet UE-Balkans occidentaux qui s'est tenu à Sofia en mai 2018 s'est poursuivie en 2019-2020. Ces deux documents prévoient des actions dans six grands domaines prioritaires: état de droit, migration et sécurité, développement socio-économique, connectivité, stratégie numérique et relations de bon voisinage.

Ces priorités ont été mises en œuvre par le renforcement de l'action politique, en resserrant les liens opérationnels entre les Balkans occidentaux et l'UE et ses agences, en élargissant l'accès au financement et à l'assistance technique et en recentrant l'aide financière de l'UE au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), laquelle, pour la seule année 2019, a représenté une dotation annuelle de près de 1 100 000 000 EUR en faveur des Balkans occidentaux.

À la suite du premier sommet UE-Balkans occidentaux en quinze ans qui s'est tenu à Sofia en mai 2018, l'engagement politique avec la région a été renforcé en 2019: un sommet dans le cadre du processus de Berlin a eu lieu à Poznań, en Pologne, et pas moins de 12 réunions ministérielles ont été consacrées au renforcement de la coopération régionale et à l'établissement de liens plus étroits avec l'UE dans les domaines prioritaires. Le sommet UE-Balkans occidentaux qui s'est tenu à Zagreb le 6 mai 2020 portait essentiellement sur le renforcement de la coopération régionale et le soutien de l'UE dans le contexte de la crise de la COVID-19. Cet engagement continu a permis d'accomplir des progrès dans la mise en œuvre de toutes les initiatives phares et de réaliser plus des deux tiers des actions prévues.

L'initiative phare n° 1 (renforcer le soutien à l'état de droit) est centrée sur trois objectifs: un meilleur suivi des réformes de la justice, une assistance technique plus ciblée pour ce qui est de faire respecter la législation et un soutien accru en faveur des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, la société civile, les défenseurs de la démocratie et les médias indépendants. Le forum ministériel UE-Balkans occidentaux sur la justice et les affaires intérieures qui s'est tenu à Skopje en novembre 2019 a constitué une étape importante dans ce domaine, en particulier pour renforcer encore la coopération avec les agences de l'UE compétentes en matière de justice et d'affaires intérieures (JAI) et mener des actions dans les domaines de la sécurité, de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ainsi que de la réforme du système judiciaire.

En ce qui concerne le suivi des réformes de la justice, la nouvelle approche de la Commission est fondée sur des «examens par les pairs» simultanés dans les six administrations partenaires sur des questions spécifiques. En 2019, la Commission a achevé les trois séries d'examen par les pairs prévues dans la stratégie, portant sur l'exécution des décisions de justice, les marchés publics et la corruption de haut niveau. En collaboration avec la Banque mondiale et la commission pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ), la Commission met également au point de nouveaux moyens de collecter des données harmonisées concernant les systèmes judiciaires. Une série d'enquêtes régionales sur la justice et une collecte de données harmonisées dans la région sont en cours au premier semestre de 2020. Le suivi des procès dans le domaine de la corruption et de la criminalité organisée, effectué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), constitue aussi un projet majeur dans ce domaine. Il est proche de la phase de signature avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro et la Macédoine du Nord, tandis que les discussions sont toujours en cours avec la Serbie.

La Commission met également en place une forme plus adaptée d'assistance technique, à savoir des missions de conseil se concentrant sur les réformes de la justice et sur la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Quatre missions de ce type sont en cours au Monténégro, en Albanie, au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine; le financement de missions en Macédoine du Nord et en Serbie a été adopté et les activités seront lancées en 2020.

Enfin, la Commission continue de travailler en étroite collaboration avec le Fonds européen pour la démocratie afin de soutenir les plateformes de médias indépendantes, la société civile et les défenseurs de la démocratie. Grâce à un soutien supplémentaire de l'UE, le Fonds a étendu ses activités aux Balkans occidentaux, avec 19 nouvelles subventions ciblant 90 organisations de médias indépendants.

L'initiative phare n° 2 (renforcer le dialogue sur la sécurité et les migrations) vise à coopérer avec la région pour faire face aux menaces communes pesant sur la sécurité, dont le terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation, la criminalité organisée, la traite des êtres humains, le trafic d'armes à feu et les menaces hybrides, ainsi qu'à accroître les capacités des partenaires à régler les problèmes liés aux migrations et à la sécurité. Ce volet d'activités a fait l'objet de réunions ministérielles à Poznań en juillet et à Skopje en novembre 2019, essentielles pour renforcer la coopération sur les questions liées à la sécurité, aux migrations, aux armes légères et de petit calibre et aux mesures communes de lutte contre le terrorisme.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la Commission et les partenaires des Balkans occidentaux se sont mis d'accord en 2018 sur un plan d'action commun en matière de lutte contre le terrorisme; six plans d'action individuels élaborés et signés en 2019 sont en cours de mise en œuvre avec le soutien de la Commission. Le réseau régional de coordinateurs nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent, mis sur pied en 2018, est pleinement opérationnel et se réunit régulièrement. L'évaluation du plan d'action 2015-2019 sur le trafic d'armes à feu entre l'UE et l'Europe du Sud-Est a été achevée en juin 2019. Un nouveau plan d'action a été adopté le 24 juillet 2020¹ et des fonds sont alloués au titre du budget de la PESC et de l'IAP en vue de soutenir sa mise en œuvre.

L'UE a continué de faire participer les partenaires des Balkans occidentaux au cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité organisée, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action annuels correspondants. Depuis 2018, le recours à des équipes communes d'enquête pour les affaires de criminalité organisée s'est intensifié. 226 affaires associant les partenaires des Balkans occidentaux et la Turquie ont été enregistrées au total pour 2018-2019 et 16 équipes communes d'enquête ont été déployées. En outre, deux pays des Balkans occidentaux, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, ont, pour la première fois, participé à trois centres de coordination en 2019. La coopération entre les Balkans occidentaux et Europol a été renforcée au moyen du déploiement, financé par l'IAP, d'officiers de liaison pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie en 2019-2020, ainsi que de nouveaux accords de travail entre Europol et le Kosovo, signés en juillet 2020.

En ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité commune/politique de sécurité et de défense commune, le SEAE a maintenu la fréquence accrue des réunions de dialogue sur la PESC avec les Balkans occidentaux afin d'encourager la région à s'aligner davantage sur les positions communes de l'UE. Des accords-cadres de partenariat sont en place avec cinq pays des Balkans occidentaux, qui contribuent aux missions et opérations militaires PSDC. Des enquêtes sur les risques hybrides ont été effectuées dans quatre pays partenaires des Balkans occidentaux avec le soutien du SEAE et de la Commission pour évaluer les vulnérabilités de ces pays et mieux orienter l'aide de l'UE afin de contribuer à renforcer les capacités et à accroître la résilience.

Des progrès ont été accomplis concernant la cybersécurité et la mise en œuvre de la convention de Budapest sur la cybercriminalité en coopération avec l'ENISA, l'ECTEG, Europol et le CEPOL, soutenus par des programmes régionaux spécifiques de l'IAP. Le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité a signé des accords de coopération avec cinq pays des Balkans occidentaux et des relations plus étroites avec l'ENISA sont mises en place.

En ce qui concerne les migrations, la Commission, en coopération avec les agences de l'UE et les organisations internationales concernées, continue de mener des projets ambitieux dans le domaine de la gestion des migrations, en renforçant les capacités des partenaires à gérer les flux migratoires mixtes, en établissant des procédures d'asile et des mécanismes de retour et en procédant à des

¹ COM(2020) 608 final.

échanges d'informations. Elle a également lancé des initiatives visant à mieux coordonner le travail des officiers de liaison «Migration» détachés dans la région et à améliorer l'échange d'informations opérationnelles.

La Commission a poursuivi ses efforts pour contribuer à renforcer le rôle des agences JAI dans les Balkans occidentaux. Outre les accords de travail conclus avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et les accords de coopération d'Eurojust avec l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie, la Commission a achevé les négociations sur les accords sur le statut relatifs aux actions du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) avec les cinq pays de la région qui partagent une frontière avec l'UE. Les accords avec l'Albanie, la Serbie et le Monténégro ont été signés et les premiers garde-frontières ont été déployés. Eurojust a conclu des accords de coopération avec quatre pays des Balkans occidentaux. Les accords de coopération signés avec l'Albanie en octobre 2018 et la Serbie en novembre 2019 sont en vigueur. Enfin, Europol a signé des accords opérationnels avec cinq pays des Balkans occidentaux, ainsi qu'un accord de travail sur la coopération stratégique avec le Kosovo. Un officier de liaison Europol a été installé en Albanie avec le soutien de l'IAP, tandis que l'accréditation de l'officier de liaison en Serbie est toujours en suspens.

L'initiative phare n° 3 (soutenir le développement socio-économique) vise à favoriser les progrès dans la mise en œuvre de l'espace économique régional, à adapter les cadres d'investissement existants pour stimuler les investissements dans la région, à faire un usage plus stratégique des programmes de réformes économiques et à soutenir les réformes de l'éducation, du marché du travail et des matières sociales. La réunion des ministres de l'économie qui s'est tenue à Poznań en juillet a marqué une étape importante dans ce domaine prioritaire, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de l'espace économique régional et des initiatives en matière de formation professionnelle, de mobilité des étudiants et de reconnaissance des qualifications. La première réunion ministérielle UE-Balkans occidentaux sur l'emploi et les affaires sociales a témoigné de l'importance d'un nouveau renforcement de la dimension sociale dans les Balkans occidentaux, en mettant davantage l'accent sur l'emploi et les réformes sociales. En 2019 s'est également tenue, à Belgrade, la huitième réunion annuelle au niveau ministériel de la plateforme des Balkans occidentaux sur l'éducation et la formation.

La Commission, en collaboration avec le Conseil de coopération régionale, a continué de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action pluriannuel relatif à l'espace économique régional. En dépit d'un climat politique complexe tout au long de 2019, un certain nombre d'avancées sont à signaler dans ce domaine, notamment la conclusion d'un accord régissant les certificats d'origine, l'adoption de la stratégie sur la gestion des risques en matière douanière de l'ALECE, l'adoption du protocole additionnel n° 6 de l'ALECE sur le commerce des services, la conclusion d'un accord sur les opérateurs économiques agréés et le feu vert pour ouvrir des négociations concernant le protocole additionnel n° 7 sur le système de règlement des différends commerciaux. Un rapport de la Banque mondiale sur la diversification des marchés financiers dans la région, soutenu par l'UE, a été publié et servira de base à l'élaboration de futures actions à cet égard.

L'expansion du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (CIBO) s'est poursuivie en 2019; de nouveaux donateurs et des donateurs précédemment inactifs ont rejoint le fonds et les préparatifs ont débuté en ce qui concerne le lancement d'actions dans de nouveaux domaines, tels que le programme en matière d'environnement, les infrastructures sociales ou la stratégie numérique. Le programme régional de garantie pour la jeunesse, doté d'une enveloppe de 10 000 000 EUR, destiné à soutenir les jeunes entreprises et pouvant permettre d'obtenir jusqu'à 80 000 000 EUR de financement, est pleinement opérationnel. La Commission a également étendu aux Balkans occidentaux son soutien à l'élaboration de stratégies de spécialisation intelligente; le Monténégro a adopté la première stratégie de spécialisation intelligente dans la région en 2019 et la Serbie au début de 2020.

Dans le cadre du «Soutien aux Balkans occidentaux dans la lutte contre la COVID-19 et la relance après la pandémie» de l'Union européenne, la DG NEAR a mobilisé, par l'intermédiaire des institutions financières internationales, 455 000 000 EUR pour la relance de l'économie en vue

d'atténuer l'incidence économique de la pandémie. Cette enveloppe comprend un train de mesures spéciales de 95 000 000 EUR, dont un complément de 60 000 000 EUR au mécanisme en faveur de l'innovation et du développement des entreprises des Balkans occidentaux (WB EDIF), l'acquisition de nouvelles parts au titre du Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est (FEESE) et du Fonds pour une croissance verte pour un montant total de 20 000 000 EUR, ainsi qu'une contribution de 15 000 000 EUR au programme de compétitivité régionale de WB EDIF afin d'accroître les liquidités disponibles dont les PME ont besoin pour survivre à la crise.

Ce train de mesures comprend également la réorientation de la garantie en faveur des Balkans occidentaux de 120 000 000 EUR: au printemps 2020, trois «garanties COVID-19 spécifiques adaptées» ont été allouées pour soutenir l'accès des PME aux liquidités et atténuer ainsi les conséquences économiques de la pandémie.

Outre le fait de répondre aux besoins de liquidités urgents des PME, le train de mesures jette les bases de la phase de relance en apportant une contribution de l'UE de 30 000 000 EUR aux nouveaux Fonds pour l'innovation des entreprises II (ENIF II) et Fonds pour le développement des entreprises II (ENEF II), afin de garantir l'accès des PME à une source de financement et de liquidités diversifiée, ainsi qu'une contribution de 8 000 000 EUR au mécanisme de développement du FEESE pour fournir une assistance technique, par l'intermédiaire de subventions, aux PME et aux entrepreneurs.

Les programmes de réforme économique de l'UE des partenaires des Balkans occidentaux sont à présent alignés sur le Semestre européen et leur évaluation par la Commission est plus analytique et davantage axée sur les grands enjeux structurels recensés pour chaque économie. Une assistance technique pour l'établissement des coûts et du budget des réformes structurelles est également fournie. En outre, le soutien financier de l'UE en faveur de l'emploi, de l'éducation, de l'inclusion sociale et de la santé a été renforcé par un certain nombre de nouveaux programmes d'assistance bilatéraux, ainsi que par un programme de mobilité ciblant l'enseignement et la formation professionnels dans la région; deux appels ont été publiés en 2019 et 2020 respectivement. Les projets sélectionnés au titre de ces appels soutiendront la mobilité internationale du personnel de l'EFP et des apprenants, ainsi que le renforcement des capacités des établissements d'EFP. L'UE accroît progressivement son appui au titre du programme Erasmus+ et l'a doublé en 2019 et 2020 par rapport à 2018.

L'initiative phare n° 4 (accroissement de la connectivité) vise principalement à développer les liaisons dans les domaines des transports et de l'énergie dans la région afin de faciliter les échanges commerciaux et de favoriser la croissance économique. Les actions prévues dans le cadre de cette initiative phare concernent la planification et les investissements dans les infrastructures, ainsi que la création d'un environnement de régulation approprié aux fins de l'intégration régionale des marchés. La réunion des ministres de l'énergie et de l'environnement qui a eu lieu à Podgorica en février 2019 a été marquée par l'adoption de la déclaration sur la transition vers une énergie propre par l'ensemble des six partenaires des Balkans occidentaux. Cette dynamique s'est poursuivie lors du sommet de Poznań, dans le cadre duquel les partenaires ont convenu de mener un programme ambitieux en matière d'environnement pour la région, qui accompagne à présent le plan économique et d'investissement pour les Balkans occidentaux.

Dans le domaine de l'énergie, la Commission contribue à l'élargissement de l'union de l'énergie aux Balkans occidentaux et à la création d'un espace de régulation unique dans le cadre du traité instituant la Communauté de l'énergie. L'accomplissement de nouvelles avancées dans ce domaine nécessitera d'apporter des modifications au traité et de progresser dans la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo. Un certain nombre d'instruments financiers continuent d'aider la région à rendre le secteur de l'énergie plus écologique, notamment le Fonds pour une croissance verte et le programme régional d'efficacité énergétique.

Dans le domaine des transports, la Commission a continué d'apporter son appui à la mise en œuvre du traité instituant la Communauté des transports et au fonctionnement de son secrétariat. Ce dernier a été inauguré officiellement en 2019 et le directeur permanent a été nommé en 2020. La Communauté des transports a continué de faciliter la négociation d'accords bilatéraux sur l'intégration de 32 points de

passage prioritaires des frontières dans la région. Elle a également élaboré le plan d'action relatif à la stratégie ferroviaire régionale et le plan d'action en matière de sécurité routière pour la région, qui ont tous deux été approuvés lors du sommet de Poznań. Un programme de subventions en matière de sécurité routière de 15 000 000 EUR a aussi été lancé à cette occasion.

En ce qui concerne les investissements dans les infrastructures, le cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux a continué de soutenir le programme de connectivité en 2019, avec l'adoption d'un ensemble de mesures d'un montant de 180 000 000 EUR portant sur huit nouveaux projets de connectivité dans les domaines de l'énergie et des transports, annoncés lors du sommet de Poznań. Depuis le lancement du CIBO, la Commission a accordé 880 000 000 EUR d'aide sous la forme de subventions à 39 projets prioritaires par l'intermédiaire de cet instrument, qui, à son tour, a permis de mobiliser plus de 3 200 000 000 EUR d'investissements extérieurs. L'engagement d'octroyer le milliard d'EUR promis initialement en 2015 pour la mise en œuvre du programme de connectivité devrait être tenu d'ici la fin de 2020 comme prévu.

L'initiative phare n° 5 (stratégie numérique pour les Balkans occidentaux) est axée sur le renforcement de l'économie et de la société numériques dans la région. Depuis son lancement en 2018, l'UE a ouvert l'accès des partenaires des Balkans occidentaux à des groupes et forums en ligne européens. En particulier, les partenaires participent en tant qu'observateurs au groupe des régulateurs européens pour les services de médias audiovisuels, au groupe de haut niveau sur le marché unique numérique et à l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques. Des efforts sont actuellement déployés pour les associer aux travaux de l'Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA).

L'adoption du nouvel accord régional sur l'itinérance concernant l'abolition des frais d'itinérance intrarégionaux dans les Balkans occidentaux et sa mise en œuvre en juillet 2019 constituent une réalisation essentielle du programme en 2019.

La Commission soutient le déploiement des réseaux à haut débit dans la région. Depuis 2018, onze subventions d'assistance technique en faveur de cinq partenaires bénéficiaires ont été approuvées à cet effet par l'intermédiaire du CIBO, dans le cadre de l'ensemble de mesures d'un montant de 30 000 000 EUR annoncé lors du sommet de Sofia. Les subventions approuvées soutiennent l'élaboration de projets relatifs au déploiement des réseaux à haut débit en zone rurale, à l'amélioration de la connectivité numérique des municipalités (concepts de villes intelligentes, par exemple) ou à l'évaluation du potentiel qu'offre le développement d'une infrastructure de calcul à haute performance.

Le programme relatif au mécanisme pour l'interconnexion en Europe a mis à disposition un ensemble d'infrastructures de services numériques génériques et réutilisables, également connues sous le nom d'«éléments constitutifs», qui peuvent être réutilisées par les partenaires des Balkans occidentaux pour garantir un accès transfrontière aux infrastructures et services numériques, facilitant ainsi la fourniture de services publics numériques par-delà les frontières et entre secteurs.

Enfin, la Commission a continué d'associer les partenaires à diverses initiatives de l'Union dans les domaines des compétences numériques, des marchés publics en ligne, de l'administration en ligne et de la santé en ligne. Parmi celles-ci figurent le réseau de bureaux de compétences en matière de haut débit, le programme de stages en matière d'accès au numérique, les ambassadeurs de la Semaine européenne du code, le programme ISA2, le réseau «santé en ligne», l'Alliance européenne pour l'intelligence artificielle et l'Observatoire-forum des chaînes de blocs de l'UE.

L'initiative phare n° 6 (soutenir la réconciliation et les relations de bon voisinage) est axée sur la promotion d'une paix durable dans la région, par des actions à trois égards: la gestion de l'héritage du passé, le rétablissement des relations interpersonnelles entre les communautés et le renforcement de la coopération dans les domaines d'intérêt mutuel. Ces questions figurent systématiquement à l'ordre du jour des réunions des ministres des affaires étrangères des Balkans occidentaux, ainsi que des réunions régulières de haut niveau sur des questions bilatérales.

Pour ce qui est de la gestion de l'héritage du passé, la Commission a maintenu son appui au mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et aux chambres spécialisées pour le Kosovo afin de renforcer la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes de guerre. Avec la Commission internationale pour les personnes disparues et le Comité international de la Croix-Rouge, elle soutient les efforts visant à résoudre les cas restants de personnes disparues et à répondre aux besoins des familles de ces dernières. La Commission a également lancé une étude exploratoire sur les mines terrestres dans la région. Elle a continué à soutenir activement la mise en place d'une commission régionale de la vérité durant la période qui a précédé les sommets de Londres et de Poznań, mais les progrès dans ce domaine sont restés au point mort. La Commission a aussi continué à soutenir d'autres initiatives de la société civile favorisant la réconciliation et les échanges entre communautés dans divers domaines clés comme les médias, les droits de l'homme et l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Commission a apporté son soutien à bon nombre d'initiatives couronnées de succès dans les domaines de la culture et du sport, qui constituent des vecteurs pour les contacts interpersonnels et la croissance économique, notamment dans le cadre de la plateforme pour la diplomatie culturelle, du programme «L'Europe pour les citoyens», d'une action de lutte contre le trafic de biens culturels avec l'UNESCO, d'un appel spécifique pour les organisations des Balkans occidentaux au titre du programme «Europe créative», ainsi que de la participation des Balkans occidentaux à la Semaine européenne du sport et d'un projet pilote sur la mobilité dans le sport.

Pour rapprocher les jeunes de la région, l'UE fournit également une aide financière à l'Office régional de coopération pour la jeunesse (RYCO). Le laboratoire de la jeunesse des Balkans occidentaux a été lancé afin de donner aux jeunes les moyens de contribuer à l'élaboration des politiques, tandis qu'un programme d'échanges scolaires au niveau intrarégional est en cours d'élaboration et que le programme de l'UE pour les jeunes professionnels dans la région sera reconduit. L'Association des anciens élèves des Balkans occidentaux a également tenu sa première assemblée générale et sélectionné les deux premiers cycles de projets locaux. Enfin, le programme de coopération transfrontalière a continué à renforcer la coopération dans les domaines d'intérêt mutuel, tels que le tourisme, l'emploi, la mobilité des travailleurs et le patrimoine naturel.

La Commission entend poursuivre sur la lancée des réalisations susmentionnées en 2020 afin de respecter pleinement les engagements pris dans le cadre de la stratégie pour les Balkans occidentaux. Le cas échéant, de nouvelles actions seront menées au titre du pacte de 2020 concernant le développement économique et des investissements. Il sera essentiel de maintenir la participation et la coopération régionale constructive des partenaires des Balkans occidentaux ainsi que des États membres et des autres institutions internationales afin de réaliser ces objectifs ambitieux en matière de coopération régionale.

ANNEXE 3

DONNÉES STATISTIQUES (au 3.4.2020)

Démographie	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo*		EU-27	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Population totale (en milliers d'habitants)		622,4	622,4	2 073,7	2 075,3	2 876,6	2 870,3	7 040,3	7 001,4	79 815	80 811	3 509,7	3 502,6	1 783,5e	1 798,5e	445 534p	446 098p
Part de la population totale âgée de 15 à 64 ans (en %)		67,4	67,2	70,2	69,9	68,7	68,8	66,3	65,7	68,0	67,9	:	:	66,8	66,8	65,1	64,8p
Taux brut d'accroissement naturel de la population (par millier d'habitants)		1,5	1,2	0,7	0,8	3,0	2,5	-5,5	-5,4	10,8	10,1	-2,0	:	8,2e	10,3e	-0,8	-1,0p
Espérance de vie à la naissance des hommes (ans)		73,9	74,5	74,1	74,6	77,1	77,4	73,1	73,5	75,7	76,2	:	:	:	:	78,1	78,2p
Espérance de vie à la naissance des femmes (ans)		79,2	79,3	77,9	78,8	80,1	80,5	78,1	78,4	81,3	81,6	:	:	:	:	83,6	83,7p

Marché du travail	Note	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Taux d'activité économique de la tranche d'âge des 20-64 ans: proportion de la population âgée de 20-64 ans qui est économiquement active (%)	1)	69,3	70,5	70,3	70,4	73,9	74,8	71,2	72,5	61,9	62,3	58,4	58,4	49,0	46,6	77,5	77,9
Taux d'activité économique des hommes âgés de 20 à 64 ans: proportion de la population masculine économiquement active parmi les 20-64 ans (%)	1)	77,0	78,6	84,4	84,2	84,3	84,5	78,8	80,2	83,7	83,8	71,3	71,7	75,1	72,7	83,6	84,0
Taux d'activité économique des femmes âgées de 20 à 64 ans: proportion de la population féminine économiquement active parmi les 20-64 ans (%)	1)	61,7	62,5	55,7	56,3	63,5	65,4	63,6	64,8	40,0	40,8	45,6	45,0	22,6	20,7	71,4	71,8
Taux d'emploi des 20-64 ans (en % de la population)																	
Total		58,2	59,8	54,8	56,1	63,9	65,6	61,5	63,1	55,3	55,6	46,6	47,7	34,4	33,2	71,3	72,3
Hommes		65,2	66,7	65,6	66,6	72,1	73,9	68,5	70,5	76,1	76,0	58,1	59,5	54,0	52,6	77,2	78,2
Femmes		51,4	52,9	43,7	45,2	55,6	57,4	54,5	55,8	34,4	35,2	35,1	35,8	14,6	14,1	65,4	66,4

Marché du travail, suite	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Jeunes de 15 à 24 ans ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation, en % de la population de la même tranche d'âge		16,7	16,2	24,9	24,1	25,9	26,5	17,2	16,5	24,2	24,5	24,3	21,6	27,4	30,1	11,0	10,5
Jeunes de 15 à 29 ans ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation, en % de la population de la même tranche d'âge		21,4	21,0	31,1	29,8	29,7	28,6	21,7	20,1	27,5	27,7	28,8	25,5	35,0	37,3	13,7	13,1
Emploi par grand secteur d'activité																	
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)		7,9	8,0	16,2	15,7	38,2e	37,4e	17,2	15,9	19,4	18,4	18,9	15,7	4,4	3,5	4,7	4,5
Industrie (en %)		9,5	9,9	22,5	22,6	12,5e	12,7e	21,2	22,5	19,1	19,7	22,2	23,5	17,4	14,3	18,3	18,2
Construction (en %)		7,6	9,0	7,2	7,4	6,9e	7,0e	4,1	4,4	7,4	6,9	7,3	8,7	12,9	11,9	6,6	6,7
Services (en %)		75,0	73,1	53,2	52,9	42,4e	42,9e	57,5	57,2	54,1	54,9	51,6	52,1	65,3	70,3	70,4	70,6
Nombre d'actifs occupés dans le secteur public, en part de l'emploi total, personnes âgées de 20 à 64 ans (en %)	2)	32,6	31,7	:	:	16,4e	15,9e	27,8	27,3	13,3	15,4	18,4	18,4	28,4	30,8	:	:
Nombre d'actifs occupés dans le secteur privé, en part de l'emploi total, personnes âgées de 20 à 64 ans (en %)	2)	45,1	63,2b	:	:	83,6e	84,1e	72,2	72,7	86,7	84,6	81,6	81,6	71,6	69,2	:	:
Taux de chômage (en % de la main-d'œuvre)																	
Total	1)	16,1	15,2	22,4	20,7	13,7e	12,3e	13,6	12,8	10,9	10,9	20,7	18,5	30,3	29,4	8,2	7,3
Hommes	1)	15,4	15,3	22,7	21,3	14,6e	12,7e	13,0	12,1	9,4	9,5	19,0	17,3	28,5	28,3	7,9	7,0
Femmes	1)	16,9	15,1	21,8	19,9	12,6e	11,9e	14,4	13,8	13,9	13,8	23,3	20,5	36,4	33,3	8,5	7,6
Jeunes, de 15 à 24 ans	1)	31,7	29,4	46,7	45,4	31,9e	28,3e	31,9	29,7	20,5	20,1	45,8	38,8	52,7	55,4	18,0	16,1
Longue durée (>12 mois)	1)	12,4	11,4	17,4	15,5	8,9e	8,3e	8,2	7,6	2,4	2,5	17,0	15,2	21,7	17,2	3,8	3,2
Salaires et traitements nominaux mensuels moyens (en EUR)	3)	510	511	372	395	365	397	544	580b	555	:	435	449	528	558	:	:

Éducation	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation: proportion de la population âgée de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne poursuit ni études ni formation (en %)		5,4	4,6	8,5	7,1	19,6	17,4	6,2	6,8	32,5	31,1	5,1	5,4	12,2	9,6	10,6	10,5
Dépenses publiques pour l'éducation par rapport au PIB (en %)		:	:	:	:	3,1p	3,2p	3,7	3,6	4,2	4,2	:	:	4,4	4,5	:	:
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, total		4,9	3,9	9,3	8,1	:	:	6,8	7,5	42,8	41,4	6,1u	6,5u	13,8	12,9	17,0	16,8
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, hommes		4,9	3,6	8,8	6,6	:	:	7,3	7,7	42,9	41,8	6,1u	6,3u	12,8	12,0	19,5	19,3
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, femmes		4,9	4,2	9,8	9,7	:	:	6,3	7,3	42,7	41	6,2u	6,6u	14,9	14,0	14,4	14,2
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans diplômée de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur, total		86,9	84,6	80,3	82,5	:	:	85,0	85,6	36,1	37,3	86,9	87,1	70,8	78,9	66,7	66,7
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans diplômée de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur, hommes		90,6	88,2	83,7	87	:	:	86,3	87,3	39,4	40,2	89,4	89,4	74,2	81,0	67,4	67,4

Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans diplômée de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur, femmes		82,9	80,7	76,7	77,8	:	:	83,5	83,8	32,9	34,5	84,0	84,4	66,9	76,6	66,0	66,0
Pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans diplômée de l'enseignement supérieur, total		34,0	32,4	30,5	33,3	23,5e	27,3e	31,4	32,8	27,3	28,8	23,8	23,5	21,8	20,9	38,4	39,3
Pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans diplômée de l'enseignement supérieur, hommes		30,0	29,3	24,6	26,4	21,1e	22,5e	25,4	26,4	28,6	30,2	19,4	18,8u	22,4	20,9	33,1	34,0
Pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans diplômée de l'enseignement supérieur, femmes		37,7	35,5	36,8	40,4	26,0e	33,2e	37,6	39,4	26,0	27,4	28,4	28,4	21,2	20,8	43,8	44,7

Comptes nationaux	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Produit intérieur brut																	
En prix courants (en Mrd EUR)		4,3	4,7	10,0e	10,7p	11,6p	12,8e	39,2	42,9	754,9	652,5	16,0	16,8	6,4	6,7	13 046,8	13 484,8
Par habitant (en EUR)		6 910	7 490	4 840e	5 150p	4 020p	4 460e	5580	6140	9400	8 020	4 580	4 780p	3 580e	3 740e	29 230	30 160
En standards de pouvoir d'achat (SPA) par habitant		13 420	14 390	10 670e	11 370 p	8 960p	9 290e	11 390	12 120	19 540	19 730	9 100	9 470p	:	:	29 230	30 160
En standards de pouvoir d'achat (SPA) par habitant, par rapport à la moyenne de l'UE (EU-27 = 100)		45,9	47,7	36,5e	37,7p	30,7p	30,8e	39,0	40,2	66,9	65,4	31,1	31,3p	:	:	-	-
Taux réel d'accroissement annuel (en volume), par rapport à l'année précédente (en %)		4,7	5,1	1,1	2,7p	3,8p	4,1e	2,0	4,4	7,5	2,8	3,2	3,1	4,2	3,8	2,7	2,1
Valeur ajoutée brute par grand secteur d'activité																	
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)		8,4	8,2	9,1	9,8p	21,8p	21,0e	7,3	7,7	6,9	6,5	6,6	7,0	11,4	8,9	1,9	1,8
Industrie (en %)		11,3	12,5	20,5	21,4p	12,8p	13,9e	26,5	25,4	23,3	24,9	23,3	23,0	21,8	21,8	20,3	20,1
Construction (en %)		6,9	7,0	7,5	6,2p	10,5p	10,4e	5,0	5,4	9,7	8,0	4,7	4,7	9,9	10,8	5,2	5,4
Services (en %)		73,4	72,3	62,9	62,6p	54,9p	54,7e	61,2	61,5	60,1	60,6	65,4	65,3	56,9	58,5	72,6	72,7

Balance des paiements																	
Investissements directs étrangers (IDE) nets (entrants-sortants) (en Mio EUR)		484,3	322,5	180,0	603,7	993,8	1 022,2	2 418,1	3 187,9	7 277,2	:	329,7	428,3	212,0	:	28 665,4	36 000,0
Investissements directs étrangers (IDE) nets (entrants-sortants) (en % du PIB)		11,3	6,9	1,8	5,6p	8,6p	8,0	6,2	7,4	1,0	:	2,1	2,6	3,3	:	0,2	0,3
Investissements directs étrangers (IDE) nets (entrants-sortants) par rapport à l'EU-27 (en Mio EUR)		166,0	-61,9	78,9	290,0p	:	:	1 634,6	1 865,8	:	:	:	:	:	:	-	-
Investissements directs étrangers (IDE) nets (entrants-sortants) par rapport à l'EU-27 (en % du PIB)		3,9	-1,3	0,8	2,7p	:	:	4,2	4,4	:	:	:	:	:	:	-	-
Envois de fonds en % du PIB		4,7	4,9	1,9	1,9p	5,5p	5,2	7,6	8,0	0,0	0,0	8,4	8,2	11,8	11,9	0,1	0,1

Commerce extérieur de biens	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Part des exportations vers les pays de l'EU-27, en valeur des exportations totales (en %)		33,4	43,0	79,7	80,3	77,0	75,9	65,7	67,0	40,9	43,3	70,4	72,2	22,0	27,4	-	-
Part des importations des pays de l'EU-27, en valeur des importations totales (en %)		46,4	47,1	52,8	52,9	60,8	60,0	57,5	55,9	33,6	32,9	60,0	59,7	42,3	42,7	-	-
Balance commerciale (en Mio EUR)		-1 932	-2 153	-1 818	-1 804	-2 622	-2 595	-3 194	-4 424	-67 771	-46 047	-3 646	-3 770	-2 669	-2 980	223 067	152 317
Commerce international de biens et de services, par rapport au PIB																	
Importations (en % du PIB)		64,5	66,7	69,0	73,2p	46,6p	45,4e	57,1	59,3	29,3	30,6	56,4	56,9	52,5	55,6	44,1	45,0
Exportations (en % du PIB)		41,1	42,9	55,1	60,6p	31,6p	31,7e	50,5	50,8	24,8	29,5	40,1	41,4	26,7	26,4	48,5	49,2

Finances publiques	Note	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
** Excédent (+) / déficit (-) des administrations publiques (en % du PIB)		-5,7	-3,9	-2,7	-1,8	-2	-1,6	1,1	0,6e	-2,8	-2,8	2,6	1,6	:	:	-0,8	-0,4
** Dette des administrations publiques (en % du PIB)		64,2	70,9e	39,4	40,6	66,9	65,1	58,7	54,4e	28,2	30,4	36,1	40,8	16,6e	17,1e	81,6	79,7

Indicateurs financiers	Note	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Évolution annuelle des prix à la consommation (en %)	4)	2,8	2,9	2,1	2,3	3,2	1,8	3,3	2,0	11,1	16,3	0,8	1,4	1,5	1,1	1,6	1,8
** Dette privée, consolidée, par rapport au PIB (en %)	5)	:	:	:	:	:	:	:	:	13,9	:	3,2	3,4	:	:	134,7	133,2p
Dette extérieure totale, par rapport au PIB (en %)		160,6	164,7	73,4	73,3p	68,7p	65,3	65,1	62,5	53,4	:	67,5	68,0	32,6	:	:	:
Dette totale en devises étrangères, par rapport au PIB (en %)	6)	:	:	:	:	68,7	65,3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Taux d'intérêt des prêts (un an), par an (en %)	7)	6,81	6,36	3,75	3,00	5,98	5,66	5,00	4,25	18,12		3,88	3,52	6,83	6,65	:	:
Taux d'intérêt des dépôts (un an), par an (en %)	8)	0,69	0,56	0,25	0,15	0,75	0,73	2,00	1,75	13,53	:	0,06	0,05	1,04	1,31	:	:
Valeur des avoirs de réserve (y compris l'or) (en Mio EUR)		847,2	1 049,8	2 336,3	2 867,1	2 995,9	3 399,0	9 961,6	11 261,8	95 361,6	:	5 427,0	5 944,1	683,4	:	:	:
Réserves internationales — équivalence en mois d'importations		3,7	4,0	4,1	4,4	6,7	7,0	5,4	5,3	5,2	:	7,1	7,3	2,4	:	:	:

Production économique	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Indice de la production industrielle (2015 = 100)		93,0	113,8	103,6	109,2	81,4	96,6	109,3	110,8	112,7	114,1	107,6	109,4	:	:	105,2	106,4

Infrastructures	Note	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Densité du réseau ferroviaire (lignes en activité pour 1 000 km²)	9)	18,4	18,4	27,4	27,4	12,2	12,2	48,6	48,1	13,3	13,5	20,0	20,0	30,9	30,9	48,2	47,9e
Longueur des autoroutes (en kilomètres)		0z	0z	259	287	:	:	963	963	2 657	2 842	172	198	108	119	:	:

Énergie	Note	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Importations nettes d'énergie par rapport au PIB		4,9	4,1	5,9	6,3	2,5	1,4	4,3	4,9	1,5	2,1	5,5	5,1	5,4	6,3	1,7	2,1

Source: Eurostat et les autorités statistiques dans les Balkans occidentaux et en Turquie

: = donnée non disponible

b = rupture de série

e = valeur estimée

p = donnée provisoire

z = néant

u = donnée peu fiable

- = sans objet

* = Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

** = Les données relatives au déficit et à la dette des administrations publiques des pays concernés par l'élargissement sont publiées «en l'état», sans aucune garantie quant à leur qualité et au respect des règles du SEC.

Notes de bas de page:

- 1) Turquie: le chômage est basé sur le critère de 4 semaines + utilisant uniquement des méthodes de recherche active d'emploi.
- 2) Bosnie-Herzégovine: le secteur public comprend les sections O, P et Q de la NACE Rév. 2, tandis que le secteur privé comprend les autres sections de la NACE.
Monténégro: les ONG sont exclues; les données de 2017 portent sur le nombre de salariés (des secteurs privé ou public) en proportion du nombre total de personnes occupées.
- 3) Bosnie-Herzégovine: rémunération nette.
Serbie: 2017, traitements et salaires versés aux salariés d'entités juridiques et d'entreprises non constituées en société; 2018, montant total des revenus cumulés par équivalent temps plein.
- 4) Indice des prix à la consommation harmonisé, à l'exception de la Bosnie-Herzégovine.
- 5) Bosnie-Herzégovine: données relatives aux institutions financières monétaires; 2018, par rapport au PIB pour 2017.
Turquie: titres de créance et prêts.
- 6) Albanie: dette extérieure (IDE compris).
- 7) Albanie: taux moyen pondéré appliqué aux nouveaux emprunts à un an souscrits au cours du mois concerné, à échéance de 12 mois.
Bosnie-Herzégovine: taux des prêts à court terme en monnaie nationale aux sociétés non financières (moyenne pondérée); 2018, données pour le mois de novembre.
Monténégro: taux d'intérêt effectif moyen pondéré, encours, annuel.
Macédoine du Nord: fin de l'année (31 décembre).
- 8) Albanie: le taux d'intérêt des dépôts représente le taux moyen pondéré des nouveaux dépôts acceptés au cours du mois en question, à échéance de 12 mois.
Bosnie-Herzégovine: taux des dépôts à vue des ménages en monnaie nationale (moyenne pondérée); 2018, données pour le mois de novembre.
Monténégro: taux d'intérêt effectif moyen pondéré, encours, annuel.
Macédoine du Nord: fin de l'année (31 décembre).
- 9) Serbie: sous-estimation, la densité ayant été calculée par rapport à la superficie totale (y compris les eaux intérieures) plutôt qu'à la superficie terrestre.
Turquie: grandes lignes uniquement.